



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

34^e séance plénière
Vendredi 9 octobre 1998, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Operti (Uruguay)

*En l'absence du Président, M. Mangoaela (Lesotho),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 25.

Point 164 de l'ordre du jour

Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Rapport du Secrétaire général (A/52/871)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne tout d'abord la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur d'ouvrir ce débat important sur le rapport sur l'Afrique que j'ai soumis au Conseil de sécurité en avril dernier et que je présente maintenant à l'Assemblée générale. Je suis également heureux de constater le sérieux avec lequel l'Assemblée traite les questions soulevées dans le rapport, car elle montre par là qu'elle reconnaît les besoins et les problèmes de l'Afrique.

Les membres savent que la véritable contribution de ce rapport se mesurera aux changements concrets et durables qu'il apportera dans la vie des populations d'Afrique les plus pauvres et les plus vulnérables. Tel est le défi qui nous est lancé, telle est la mission que nous devons accomplir.

Ce rapport a pour objectif de contribuer au progrès de l'Afrique dans deux domaines distincts mais connexes : premièrement en offrant l'hommage de la vérité aux peuples africains, en rendant compte honnêtement et sincèrement au monde de leurs problèmes et de leurs aspirations; deuxièmement, en proposant des recommandations réalistes et réalisables sur la manière dont les défis peuvent être relevés. Je souligne, en outre, dans le rapport que tous les efforts déployés pour assurer la paix doivent être assortis de mesures visant à éliminer la pauvreté en Afrique.

À cet égard, j'insiste sur la nécessité d'apporter une réponse globale à ce problème dont les causes et les formes sont multiples. Je préconise, tout particulièrement, la promotion des investissements et de la croissance économique, un niveau suffisant de l'aide internationale, la réduction du fardeau de la dette et l'ouverture des marchés internationaux aux produits africains. Tels sont les objectifs dont nous pouvons tous convenir. Nous pouvons reconnaître également de concert que ces objectifs sont loin d'avoir été atteints.

Si la responsabilité du sort de l'Afrique incombe à l'Afrique elle-même, les partenaires pour le développement du continent peuvent cependant faire davantage et mieux pour aider l'Afrique à parvenir à une prospérité durable. Je suis heureux de dire que certains signes donnent à penser que toutes les parties ont reconnu le caractère urgent de ce problème commun.

Le mois dernier, j'ai convoqué une réunion informelle des ministres des pays du Comité d'aide au développement en vue d'identifier cinq domaines prioritaires permettant de résoudre les problèmes économiques de l'Afrique, à savoir : premièrement, nécessité d'accroître le volume de l'aide publique au développement et d'améliorer sa qualité; deuxièmement, besoin d'envisager de convertir en dons tous les arriérés de la dette bilatérale officielle des pays africains les plus pauvres; troisièmement, libéralisation de l'accès à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés; quatrièmement, facilitation des conditions d'accès aux produits d'exportation africains; et, cinquièmement, promotion des investissements en Afrique, continent qui a été grandement marginalisé dans le processus de la mondialisation.

Je suis heureux de dire que tous les gouvernements représentés à cette réunion ont réaffirmé qu'ils souscrivaient aux recommandations qui figurent dans le rapport et, en particulier, aux cinq domaines prioritaires que j'ai mentionnés. En fait, certains gouvernements ont déjà donné suite à leurs promesses de financement et prennent actuellement des mesures concrètes à cette fin. Ils ont par ailleurs insisté sur le fait que les pays africains devaient créer un environnement propice à l'investissement et à la croissance économique.

La réciprocité s'impose. On ne peut attendre de quiconque qu'il investisse dans un contexte instable et peu sûr. C'est tout aussi vrai pour les investisseurs nationaux qu'internationaux. Cela impose aux dirigeants de l'Afrique l'énorme responsabilité de mettre fin à la crise politique actuelle sur le continent, d'oeuvrer de concert pour instaurer la paix grâce à des moyens politiques et d'accepter le fait que nul ne peut recourir à des moyens militaires pour résoudre ces problèmes.

Depuis la réunion ministérielle du Comité d'aide au développement, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de faire valoir l'importance de ces initiatives auprès des bailleurs de fonds et des autres organisations internationales. Mardi dernier, j'ai rencontré M. Robert Rubin, Ministre des finances des États-Unis, pour discuter de la situation économique mondiale actuelle, en particulier de la crise due à la mondialisation et de la réaction de l'ONU face à celle-ci. J'ai également demandé que soient prises immédiatement les mesures énergiques qu'appelle la situation de la dette à laquelle font face les pays les plus pauvres de l'Afrique, en particulier dans cette sombre période de crise économique mondiale.

J'ai fait observer que même si aucun d'entre eux n'avait joué de rôle dans cette crise, ces pays souffraient tous de ses retombées, à cause surtout de la baisse des prix des produits de base. J'ai de nouveau souligné qu'il importait de faciliter l'accès à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés et d'en assouplir les conditions d'éligibilité pour permettre un véritable allègement du fardeau de cette dette.

Comme beaucoup de représentants le savent, le rapport a suscité plusieurs initiatives actuellement en cours dans les domaines politique et économique. Pour le moment, je me propose de convoquer la semaine prochaine le Groupe de personnalités éminentes sur le développement de l'Afrique en vue de discuter de l'allègement de la dette, et je compte entendre à cette occasion de nouvelles idées novatrices sur la manière dont nous pourrions rendre plus efficaces les efforts que nous faisons pour mettre fin au problème de l'endettement de l'Afrique.

Je suis persuadé que la décision prise par l'Assemblée générale d'examiner mon rapport donnera une nouvelle impulsion à sa mise en oeuvre et encouragera tous ceux qui oeuvrent au service de l'Afrique à faire plus et mieux.

Pour terminer, il convient de signaler que ce problème est d'autant plus pressant à un moment où l'économie mondiale est confrontée à de graves dangers et où des millions de personnes dans le monde retombent dans la pauvreté après des années de lutte et de succès. À présent, cette crise menace non seulement les perspectives de croissance de l'Afrique mais également les efforts qu'elle déploie pour édifier des sociétés libres et démocratiques.

Nous devons réussir, car nous ne pouvons nous permettre d'échouer.

M. Kafando (Burkina Faso) : Mon premier devoir, Monsieur le Président, sera de vous féliciter, vous et les membres du Bureau, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Je ne crois pas me tromper en osant affirmer que l'Afrique vous fait confiance pour l'aider, pour aider l'ensemble de la communauté internationale à avancer dans la voie de la paix et du progrès.

Paix et progrès seront précisément au centre de nos préoccupations aujourd'hui, à l'occasion du débat autour du rapport du Secrétaire général portant sur «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique».

Au nom des États africains, et en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, le Burkina Faso voudrait saluer l'initiative du Secrétaire général qui donne ainsi l'opportunité à notre Assemblée de se pencher au chevet d'un continent que d'interminables conflits et des disparités économiques placent à l'avant-scène ces derniers temps.

C'est presque une lapalissade de dire que la situation de l'Afrique interpelle la conscience internationale, et d'abord celle dont la mission fonctionnelle est de garantir la paix et la sécurité collective, c'est-à-dire l'Organisation des Nations Unies. Non pas que celle-ci ait abdiqué ses responsabilités dans ce domaine : le rapport même du Secrétaire général dont nous sommes saisis témoigne à suffisance de l'intérêt que l'ONU porte à notre continent et à ses problèmes. Au surplus, à partir de son expérience congolaise de 1960, elle s'est investie dans d'autres opérations telles que les missions en Somalie, en Angola, en République centrafricaine. Mais nous estimons qu'elle devrait s'impliquer davantage au moment où l'Afrique est précisément en proie à de graves conflits qui compromettent très dangereusement ses efforts de développement.

Comme nous le savons tous, en plus de ceux que je viens d'évoquer, ces crises et ces conflits embrasent actuellement l'Éthiopie et l'Érythrée, la République démocratique du Congo, la Guinée-Bissau. Face à ces guerres fratricides, l'Afrique apporte chaque jour la preuve de sa détermination à les régler par des moyens pacifiques.

C'est ainsi que s'agissant de l'Érythrée et de l'Éthiopie, plusieurs tentatives de médiation ont déjà eu lieu sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine, et l'on s'attend à ce qu'elles reprennent incessamment à Ouagadougou, si possible même avant la fin de ce mois. Concernant la Guinée-Bissau, des efforts conjoints de l'Organisation sous-régionale de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Communauté des pays lusophones s'évertuent à trouver une solution définitive à ce douloureux problème. Au demeurant, il est dans les intentions du Président en exercice de l'OUA de réunir, en décembre prochain, un sommet des États membres du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique, dans le but de parvenir à un règlement juste et durable des différentes crises qui minent le continent.

Nous sommes toutefois conscients que ces efforts déployés par l'Organisation de l'unité africaine pour trouver des solutions africaines à des problèmes africains doivent

être impérativement soutenus par la communauté internationale tout entière.

C'est le sens de l'appel lancé récemment par le Président Blaise Compaoré, Président en exercice de l'OUA, quand il déclarait devant cette même Assemblée générale

«la gestion des situations de conflit nécessite souvent le déploiement de ressources humaines, matérielles et financières hors de portée des capacités de nos pays. C'est en ce sens que les organisations internationales devraient continuer de jouer la carte de la solidarité et du partenariat avec l'Afrique.» (A/53/PV.7)

Or, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport dont nous sommes saisis,

«Malgré les succès importants remportés ailleurs, le fait que l'ONU n'a pas pu rétablir la paix en Somalie a fait perdre à la communauté internationale le goût de l'intervention dans les conflits et l'a rapidement amenée à prendre ses distances vis-à-vis du maintien de la paix ailleurs dans le monde. L'une des conséquences directes de ce repli a été que la communauté internationale, y compris l'Organisation des Nations Unies, n'est pas intervenue pour prévenir le génocide au Rwanda.» (A/52/871, par. 11)

Si ce constat est avéré, il ne nous dispense pas cependant de rétablir le juste équilibre des choses : premièrement, en travaillant à faire renaître la confiance entre l'Organisation des Nations Unies et les populations africaines qui, comme on vient de s'en apercevoir, peuvent avoir le sentiment que celle-ci se désintéresse de leurs difficultés; deuxièmement, en persuadant l'Organisation des Nations Unies de s'impliquer davantage dans ces crises témoignant par là même de son caractère d'universalité et surtout de sa détermination à garantir l'ordre mondial.

Par-delà toutes ces considérations, il faut naturellement au départ une réelle volonté politique. Dans la partie de son rapport expressément consacrée à la mobilisation de la volonté politique nécessaire, le Secrétaire général insiste sur les responsabilités respectives de l'Afrique et de la communauté internationale en la matière. Pour ce qui est de notre part, l'Afrique, la Déclaration de Ouagadougou, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement au 34e sommet, donne des indications claires : les États africains, tout en assumant sans réserve que la question politique est d'abord nationale, prennent l'engagement d'oeuvrer à l'enracinement de systèmes démocratiques performants.

La déclaration fait une large place au respect des droits humains, à la lutte contre l'impunité, à la mise en place de systèmes de gouvernement basés sur le dialogue social permanent et la recherche de consensus politique, au bannissement de l'exclusion par l'association de toutes les compétences sans discrimination, à la gestion des affaires publiques, à la lutte contre la circulation illicite des armes et, en particulier, des armes légères, le trafic de drogues, le développement de la criminalité transfrontalière et à la promotion d'une justice accessible à tous, crédible et indépendante.

L'Afrique espère que la communauté internationale accompagnera cette volonté fortement exprimée dans la Déclaration de Ouagadougou, en l'appuyant dans tous ses aspects. Elle souhaite que la communauté internationale soutienne cet effort, en s'acquittant de sa part de responsabilité et, suivant la recommandation du Secrétaire général, en rendant moins rigoureuses les conditions financières imposées par les institutions financières internationales pour les pays en crise, notamment en privilégiant le développement social, en restructurant et en réduisant le fardeau de la dette, en ouvrant sincèrement les marchés internationaux aux produits africains, en appuyant fortement la coopération et l'intégration régionales et en évitant d'alimenter les conflits au nom d'intérêts économiques.

Ces considérations m'amènent à aborder maintenant un autre volet important de la situation africaine : les problèmes économiques, ou, très exactement, les problèmes de développement. Là encore le rapport du Secrétaire général nous rappelle si pertinemment que la promotion d'une paix durable sur notre continent passe par le développement économique conséquent, tant il est vrai que l'interaction paix-développement est une réalité évidente et donc incontournable. C'est à partir d'un tel constat que le Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, le Président Blaise Compaoré, s'est fixé pour ambition d'organiser l'an prochain un sommet économique sur l'Afrique, à l'effet de trouver des solutions à ses difficultés économiques inextricables.

Les propositions et les initiatives qui en découleront ne devront pas être un catalogue de vœux pieux mais constituer une thérapie originale novatrice apte à faire face aux problèmes de paupérisation, de famine et surtout à engager nos différents pays dans le circuit de la mondialisation. Nous n'avons que trop, ou plutôt les très nombreux experts n'ont que trop diagnostiqué les maux de l'Afrique. Il faut maintenant une potion énergique pour la sortir du sous-développement.

Ce sommet économique ne devra donc pas être une réunion de plus. D'où la nécessité pour nous de le préparer avec le maximum de soins et de discernement. Parce qu'il conditionne notre entrée dans le XXI^e siècle, il devra combler tous les espoirs et toutes les attentes. L'appui déjà confirmé du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et du Directeur général de la Banque mondiale pour la tenue de cette conférence sont un gage des résultats probants que nous attendons d'une telle rencontre.

Pour l'heure, il nous reste à déplorer les graves distorsions économiques et les disparités commerciales dont souffre toujours l'Afrique du fait d'un système international injuste, auquel s'ajoute le fardeau d'un endettement continu dont a parlé tout à l'heure le Secrétaire général, nonobstant les quelques mesures d'allègement consenties par certains pays et certaines agences multilatérales. Je prendrai garde d'oublier les aléas et les calamités naturelles telles que les inondations, la sécheresse ainsi que les maladies endémiques comme le sida et le paludisme, tous maux qui entravent le développement de notre continent.

Pour terminer, je voudrais encore féliciter très sincèrement, le Secrétaire général, Monsieur Kofi Annan, pour la profondeur et la clarté de son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Ses réflexions offrent au Conseil de Sécurité l'occasion d'agir, au-delà des déclarations somme toute nécessaires, mais insuffisantes. Agir pour non seulement mettre fin aux conflits actuels qui secouent l'Afrique mais aussi agir pour éviter à d'autres peuples des tragédies et des drames effroyables.

Enfin, je remercie très sincèrement l'Organisation des Nations Unies pour ses efforts dans le domaine du maintien de la paix et pour la promotion d'un développement durable en Afrique. Notre souhait est qu'elle s'implique davantage, et notamment qu'elle réagisse avec plus de célérité face aux conflits africains comme elle le fait dans d'autres parties du monde. Notre souhait également est que le système opérationnel de développement des Nations Unies, en dépit de ses ressources limitées, continue à appuyer nos efforts de développement.

M. Sucharipa (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Par ailleurs, les États de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slova-

quie — et l'État associé, Chypre, ainsi que le pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, l'Islande, souscrivent à cette déclaration.

Étant donné le temps qui m'est imparti, je me limiterai à certains aspects essentiels de ma déclaration, dont le texte intégral est disponible en français et en anglais.

Tout d'abord, je remercie le Secrétaire général de l'importante déclaration qu'il vient de faire et de l'esprit d'initiative dont il n'a cessé de faire preuve dans l'examen de ce point. Au nom de l'Union européenne, je saisis cette occasion pour féliciter de nouveau le Secrétaire général pour le rapport dont nous sommes saisis, qui porte sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Nos discussions sur la suite à donner au rapport du Secrétaire général viennent à point nommé. D'une part, nous sommes en mesure de noter les signes d'un progrès politique et socioéconomique, que l'on appelle parfois «renaissance de l'Afrique». D'autre part, des conflits violents s'étendent dans différentes parties du continent, qui risquent même de déclencher une guerre régionale. L'Afrique se trouve à une croisée des chemins. Par conséquent, nous accueillons avec intérêt la démarche intégrée dont il est fait mention dans le rapport pour prévenir des conflits violents, de même que l'accent qu'il met sur la sécurité et le développement humain durables, deux questions qui sont indissociables. Il convient donc qu'après les délibérations du Conseil de sécurité, l'Assemblée générale examine à présent le rapport en focalisant l'attention sur les questions qui relèvent de sa responsabilité.

«Si une volonté politique réelle se manifeste — en Afrique et au sein de la communauté internationale — la paix et le développement peuvent retrouver un nouvel élan en Afrique.» (A/42/871, par. 104)

Ce sont les termes utilisés par le Secrétaire général. En mobilisant la volonté politique que le Secrétaire général appelle de ses vœux, l'Union européenne est actuellement en train de préparer un sommet avec les États de l'Afrique pour l'an 2000. Tout en évitant les chevauchements avec d'autres instances existantes, ce sommet offrirait une occasion unique de débattre de questions politiques et économiques d'intérêt commun au niveau politique le plus élevé. En outre, nous sommes heureux d'accueillir une réunion ministérielle de l'Union européenne et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui se tiendra à Vienne en novembre 1998. Enfin, pour que les paroles

soient suivies d'actes, l'Union européenne, en tant que principal donateur à l'Afrique — elle contribue à hauteur des deux tiers du montant total de l'aide publique au développement fournie aux pays de l'Afrique subsaharienne et ses marchés sont parmi les plus ouverts à ces pays — s'engage à renouveler son accord de partenariat avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et à faire de la Convention de Lomé un cadre encore plus moderne et plus efficace pour la coopération qui restera forte et importante au XXIe siècle.

L'Union européenne se félicite que le Secrétaire général ait insisté sur l'importance des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance dans le processus tendant à réaliser la paix et un développement durables dans l'ensemble du continent africain. Depuis 1995, l'Union européenne a adopté plusieurs documents qui constituent la base actuelle des politiques que suit l'Union européenne face aux conflits violents qui sévissent en Afrique. L'Union européenne est résolue à s'attaquer aux foyers de tension potentiels dès qu'ils se manifestent et à renforcer ses capacités d'alerte rapide. Cela suppose une attention axée sur les causes profondes de ces conflits, notamment l'inégalité des chances aux niveaux politique, socioéconomique ou culturel parmi les différents groupes communautaires, le manque de légitimité et d'efficacité de l'administration, l'absence de mécanismes efficaces pour favoriser la conciliation pacifique des groupes d'intérêts et l'inexistence d'une société civile dynamique. Dans ce contexte, l'assistance électorale ou le déploiement d'observateurs chargés de veiller au déroulement des élections, l'appui au développement des institutions démocratiques, l'amélioration de la gestion du secteur public et l'élaboration de processus judiciaires indépendants et transparents — autant de facteurs qui favorisent la primauté du droit et le développement économique et financier — sont des priorités essentielles.

L'Union estime que c'est aux Africains qu'il appartient de prendre l'initiative et d'assumer la responsabilité première de la prévention et du règlement des conflits violents. En même temps, la communauté internationale, y compris bien sûr l'Union européenne, ne saurait rester indifférente aux événements qui se produisent en Afrique. L'Union soutient activement les initiatives destinées à développer les capacités de l'Afrique ainsi que ses moyens d'action dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits, en particulier en appuyant les initiatives de l'Organisation de l'unité africaine et des organisations sous-régionales. La reconstruction et la consolidation de la paix après les conflits en vue de prévenir de futurs conflits va au-delà d'une simple réparation des infrastructures. L'objet des

efforts de consolidation de la paix est de s'attaquer aux causes profondes des conflits violents d'une manière ciblée. À cet égard, le rôle que peut jouer la coopération pour le développement est important.

L'Union européenne souscrit pleinement à l'opinion du Secrétaire général selon laquelle la protection des droits de l'homme, en particulier des droits politiques et des libertés économiques, la promotion de la transparence et de la responsabilité dans l'administration publique et la lutte contre la corruption, ne sont pas seulement des éléments clefs de l'édification de la paix et de la promotion du développement mais, en fait, des éléments indispensables à celle-ci.

La détérioration tragique et inacceptable du respect du droit international humanitaire et des principes qui le sous-tendent dans les situations de conflits violents dont sont victimes les civils et le personnel humanitaire appelle également une solution. Quatre-vingt-dix pour cent des victimes des conflits violents aujourd'hui sont des civils, dont la majorité sont des femmes et des enfants. L'Union européenne souhaite appeler l'attention sur les conséquences sociales et économiques que les conflits violents entraînent pour les femmes et réaffirme qu'il convient de prendre dûment compte des questions liées aux différences entre les sexes. L'Union européenne approuve sans réserve l'idée du Secrétaire général tendant à faire des enfants une «zone de paix» et en appelle à tous les États et parties aux conflits pour qu'ils respectent les normes internationales existantes, qu'ils cessent d'utiliser les enfants comme combattants et qu'ils appuient sans réserve les travaux du Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants en période de conflit armé, M. Olara Otunnu.

L'adoption du Statut de la Cour pénale internationale, à la réalisation de laquelle l'Union européenne a durement oeuvré, est un pas important qui nous rapproche du moment où il sera possible de traduire en justice les auteurs de crimes et mettre ainsi fin à la culture d'impunité. L'Union considère que l'adoption du statut est un événement marquant, et nous invitons une fois encore tous les États Membres à ratifier rapidement le Statut afin que la Cour puisse exercer ses activités dès que possible.

L'action humanitaire doit répondre aux besoins humanitaires et faciliter les efforts de relance et de reconstruction. L'Union salue les recommandations concrètes du Secrétaire général, qui devraient être suivies collectivement. Dans ce contexte, l'Union appelle l'attention sur les propositions qui figurent dans le document de travail de la Commission européenne sur la sécurité du personnel humanitaire et de l'espace humanitaire, et qui tendent, notamment, à

limiter la circulation des armes dans les zones qui sont sujettes à des conflits, avant et pendant les conflits, à comprendre la dynamique économique de la guerre et le danger qui existe d'alimenter la machine de guerre par l'assistance et des politiques commerciales, et à utiliser l'aide humanitaire pour renforcer les structures locales et développer l'autosuffisance. La Commission a, en outre, proposé que les organisations humanitaires soient tenues de respecter le droit international humanitaire et les principes humanitaires, que les activités humanitaires englobent les droits de l'homme et que les pays fournissent le cadre de l'action humanitaire dans le contexte de leur politique étrangère et poursuivent des objectifs humanitaires.

L'Union européenne est actuellement engagée dans la mise en oeuvre du Programme destiné à prévenir et à combattre le trafic illicite d'armes classiques. L'Union se félicite des efforts déployés au niveau régional pour lutter contre le transfert illicite et l'accumulation excessive de petites armes provenant de l'Afrique, et elle reste disposée à coopérer à ces initiatives.

L'assistance humanitaire qui est apportée à la suite de conflits doit constituer une étape vers le développement, et elle doit l'être aux fins de promouvoir les objectifs de développement à long terme. À ce stade, il importe de combiner les activités et les partenariats. La planification du développement devrait être entreprise durant le conflit, même en vue de préparer les populations à la paix et la stabilité. À cet égard, des appels et des cadres stratégiques plus collectifs et plus élaborés revêtiraient une importance essentielle.

La lutte contre la pauvreté généralisée en Afrique reste l'un des principaux défis de notre époque. La croissance déjà enregistrée doit être maintenue et accélérée. Pour que la croissance soit équitable et durable, elle doit profiter à toutes les couches de la société et tenir compte des préoccupations que suscite l'environnement.

L'Union européenne demeure attachée à la lutte contre la pauvreté et à l'objectif tendant à réduire de moitié le nombre des individus qui vivent dans l'extrême pauvreté avant 2015. Le rapport du Secrétaire général contient le projet audacieux qui s'impose si l'on veut transformer le relèvement actuel en une mutation durable qui mettra l'Afrique sur la voie d'un développement humain durable.

Comme le Secrétaire général, nous estimons qu'il y a lieu d'accorder une importance particulière à certains aspects de la bonne gestion des affaires publiques. Comme lui, nous estimons que pour réaliser le développement

durable il faut une stratégie de base qui soit axée, entre autres, sur la stabilité macroéconomique et sur un environnement stable pour les investissements et que d'autres mesures s'imposent en matière de réformes économiques.

Dans la perspective d'un partenariat renouvelé avec l'Afrique, l'Union européenne suit la même stratégie générale que celle qui est recommandée dans le rapport. Un véritable partenariat suppose des engagements mutuels. Nous nous félicitons des efforts accrus que déploient les gouvernements africains pour promouvoir un environnement propice aux investissements, une croissance économique qui bénéficie aux pauvres, le progrès social et le développement du secteur privé. Nous sommes prêts à intensifier autant que possible le soutien que nous apportons aux pays qui déploient de tels efforts, notamment pour ce qui est de la réforme du cadre institutionnel et juridique et de l'amélioration de l'efficacité des services publics. Il est fondamental que les pays concernés aient la maîtrise et la responsabilité des stratégies de développement et des réformes. Les formules fondées sur la participation et les mécanismes de consultation sont également indispensables pour réussir. Nous nous félicitons également de l'appel lancé en faveur de l'intégration régionale entre pays africains, et nous sommes disposés à lui apporter un soutien constant.

L'Union européenne tient également à souligner l'importance qu'elle attache à l'incorporation des objectifs écologiques dans toutes les stratégies destinées à assurer le développement durable. Dans le contexte africain actuel, la question de la désertification est un sujet de préoccupation particulière.

L'Union européenne se félicite que le rapport privilégie le développement social. Le développement humain et social est synonyme d'une approche du développement axée sur l'individu et devrait donc désormais être placé au centre de la conception et de la mise en oeuvre des politiques macroéconomiques. Le progrès économique doit profiter à tous les membres de la société. Il demeure capital d'éliminer toutes les formes de discrimination que subissent les femmes et les filles en Afrique. Dans ce contexte, l'Union européenne est résolue à élargir le dialogue politique avec ses partenaires africains sur ces questions, et elle tient compte de l'égalité des sexes dans les règlements et les lignes directrices qui régissent ses programmes de coopération au développement. Enfin, un niveau suffisamment élevé de ressources financières, notamment pour les services de santé et d'éducation de base, devra être dégagé dans le cadre de mécanismes comme l'Initiative 20/20 lancée à Copenhague. Dans ce contexte, nous saluons les commen-

taires que fait le Secrétaire général au paragraphe 27 de son rapport, qui souligne que

«dans l'intérêt même du développement de l'Afrique, il faut que les ressources consacrées à des fins militaires soient réduites au strict minimum.»

La dette extérieure continue d'entraver sérieusement le développement durable dans bon nombre de pays pauvres en développement. L'Initiative en faveur des pays très endettés offre une occasion majeure de ramener la dette à un niveau soutenable et devrait rapidement s'étendre à un plus grand nombre de pays sur la base de conditions convenues. Après avoir participé à la réduction de la dette, déjà accordée dans le cadre du Club de Paris et sur une base nationale, notamment par l'annulation de la dette bilatérale officielle et par des accords de conversion de la dette, l'Union participera pleinement à l'Initiative en faveur des pays très endettés afin d'alléger le fardeau de la dette pour les pays les plus pauvres.

Étant donné que 99 % des importations de la Communauté proviennent de l'Afrique subsaharienne, cette région a bénéficié déjà, dans le cadre de la Convention de Lomé, d'un accès préférentiel au marché européen en franchise de droit, c'est avant tout en améliorant la compétitivité et les capacités de production et d'exportation de leur économie que les pays africains pourront renforcer leur position sur le marché européen. À cette fin, l'Union aspire, dans ses négociations avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, qui ont officiellement commencé le 30 septembre, à transformer progressivement l'ancienne coopération commerciale en un véritable partenariat économique.

Le rapport du Secrétaire général insiste sur la nécessité de réorienter l'aide internationale en vue de réduire la dépendance des pays partenaires, de favoriser la réalisation des objectifs essentiels du développement social et d'accroître la compétitivité des économies africaines. Soucieuse d'instaurer un véritable partenariat, l'Union européenne fonde son assistance sur les principes suivants : maîtrise des processus par les gouvernements, participation et responsabilité partagées, dialogue, relations contractuelles plutôt que recours à la conditionnalité, respect des obligations mutuelles et approche flexible adaptée au niveau de développement des partenaires, à leurs besoins et à leurs stratégies de développement à long terme.

L'Union européenne est la principale source d'aide au développement de l'Afrique. Elle fournit en effet plus des deux tiers de l'ensemble des apports d'assistance publique au développement à l'Afrique subsaharienne. L'aide au

développement demeure un complément essentiel des politiques menées par les pays africains. Nous nous employons activement à améliorer la coordination opérationnelle de la coopération au développement parmi nos pays et les gouvernements partenaires de même qu'avec d'autres acteurs nationaux du développement, comme les organismes du système des Nations Unies. Il est également capital d'assurer une plus grande cohérence entre nos politiques de développement et d'autres politiques susceptibles d'avoir un impact sur les pays en développement.

Il me reste encore à réaffirmer que l'Union européenne fait sien l'appel du Secrétaire général en faveur d'actions concrètes de la part tant des pays africains que de la communauté internationale afin de maintenir l'élan imprimé à la paix et au développement de l'Afrique. La communauté internationale ne peut rester indifférente aux événements qui surviennent en Afrique. Le développement durable de l'Afrique constitue une priorité pour l'Union européenne. L'engagement de l'Union envers l'Afrique est fondé sur des intérêts, des valeurs et des objectifs communs. Nous souhaitons aider l'Afrique à instaurer la paix, la stabilité et le développement durable afin d'améliorer la qualité de vie de ses populations.

Enfin, l'Union européenne est prête à entamer une discussion avec les délégations intéressées sur la question de savoir comment l'Assemblée générale pourrait répondre au rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis.

M. Petrella (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est un honneur pour l'Argentine et pour moi personnellement de prendre la parole durant la phase initiale de cet important débat tandis que vous, Monsieur le Président, représentant d'un pays africain, assumez la présidence.

Je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport concret et objectif sur les causes des conflits en Afrique. De nature intégrée et exhaustive, ce rapport indique clairement que le développement économique et social n'est possible que dans un contexte de paix et de stabilité approprié. Il montre également que, lorsque les besoins essentiels des êtres humains demeurent insatisfaits et que de profondes inégalités subsistent, l'éclatement de conflits constitue toujours une menace.

Le Secrétaire général ne se limite pas à simplement analyser les sources historiques et actuelles des conflits en Afrique. Il fait des propositions concrètes destinées à y remédier. Nous avons déjà commencé à suivre cette voie. S'agissant de la paix et de la sécurité, l'Organisation de l'unité africaine et les organisations sous-régionales ont

renforcé leurs mécanismes de prévention de conflits et leurs systèmes d'alerte rapide, et ont joué un rôle décisif dans le rétablissement de l'ordre démocratique en Sierra Leone et au Libéria. Les efforts entrepris à l'échelle régionale pour régler pacifiquement les conflits en cours le sont de manière intelligente et dans un esprit de conciliation. De même, des contingents africains participent activement à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine dans le but de consolider le processus démocratique de ce pays ainsi qu'à d'autres opérations de maintien de la paix, et ils le font avec beaucoup de dévouement et de professionnalisme.

Pour sa part, le Conseil de sécurité, répondant à l'appel du Secrétaire général, a tenu deux séances au niveau ministériel en l'espace d'une année et a créé un Groupe de travail ad hoc en vertu de la résolution 1170 (1998). Ce dernier a déjà recommandé des mesures spécifiques pour rendre les embargos sur les livraisons d'armes plus effectifs et renforcer la capacité de maintien de la paix de l'Afrique. Nous encourageons ce groupe à poursuivre ses travaux et à soumettre des recommandations sur trois questions principales : nécessité de réduire la circulation illicite des armes, adoption de mesures destinées à aider les gouvernements hôtes à préserver la sécurité et la neutralité des camps de réfugiés, et renforcement de la capacité du Conseil de sécurité à superviser les activités autorisées par ce dernier mais qui sont menées par les États Membres ou des coalitions d'États Membres.

S'agissant du développement socioéconomique, nous pouvons dire que la plupart des pays africains déploient des efforts pour renforcer leurs institutions démocratiques, promouvoir les droits de l'homme et réformer leur économie. Mais, comme l'indique le Secrétaire général, le lourd fardeau de la dette extérieure et la chute des prix de leurs produits d'exportation entravent leur intégration au sein d'un ordre de plus en plus mondialisé. La communauté internationale, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce ne doivent rien ménager pour faire en sorte que ces obstacles ne deviennent pas insurmontables. L'Organisation doit, en particulier, suivre l'exemple du Secrétaire général et parler pour les pays les plus défavorisés et les plus faibles. Son rôle de promotion du développement doit surtout être axé sur ces pays. Toute approche différente doit d'abord être soigneusement examinée. Le principe d'une bonne citoyenneté internationale exige des niveaux minimaux de développement, et les plus prospères d'entre nous doivent maintenir leur attachement à sa réalisation.

Dans le cadre de cette approche, l'Argentine ne ménage rien pour promouvoir ces deux objectifs. Au niveau

multilatéral, et en collaboration avec d'autres pays africains intéressés, nous oeuvrons à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans l'Atlantique Sud. En outre, les 21 et 22 octobre 1998, l'Argentine accueillera la cinquième réunion ministérielle des États membres de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, qui comprend 21 États africains et trois pays d'Amérique latine adhérant aux principes d'intégrité territoriale, du règlement pacifique des conflits, de la primauté du droit et du développement humain et social.

S'agissant des opérations de maintien de la paix, l'Argentine est actuellement présente en Angola et au Sahara occidental. Nous réaffirmons notre offre d'une formation par le biais du centre de formation de Buenos Aires aux agents de maintien de la paix.

Dans le domaine de l'assistance humanitaire, l'Argentine, par le biais de l'initiative des «Casques blancs», a mené à bien des tâches de déminage en Angola. Elle envisage également de participer à des programmes de déminage et de soins de santé en Somalie et a entrepris l'acheminement d'une aide alimentaire en Sierra Leone avec l'aide des «Casques blancs».

C'est animés du même esprit de solidarité, et par le biais d'un Fonds argentin de coopération horizontale, que nous mettons en place des programmes de coopération avec divers pays africains dans des domaines aussi divers que la formation agricole et l'élevage, l'élimination des animaux nuisibles, l'informatisation et la réforme de l'administration. Les 4 et 5 mai a eu lieu à Harare (Zimbabwe) un séminaire sur la réforme administrative ayant pour objectif l'échange d'expériences. Des hauts fonctionnaires d'Angola, de Namibie, du Malawi, du Lesotho, du Mozambique, d'Afrique du Sud, du Zimbabwe et d'Argentine y ont pris part.

Nous sommes également convaincus que les mécanismes de surveillance des élections sont d'excellents instruments pour renforcer les systèmes démocratiques et la bonne gouvernance. L'Argentine a envoyé des observateurs lors des premières élections qui ont eu lieu en Afrique du Sud sur la base du suffrage universel et libre, lesquelles ont mis fin à l'apartheid, lors du référendum sur l'autodétermination en Érythrée et lors d'élections législatives qui ont eu lieu en Algérie en juin 1997. Nous sommes prêts à l'avenir à offrir notre coopération aux États que notre offre intéresserait.

Le rapport du Secrétaire général nous invite à trouver des solutions concrètes et réalistes. Face à ce défi qui nous concerne tous — dirigeants africains et communauté inter-

nationale —, nous ne saurions rester indifférents à la situation des hommes et des femmes en Afrique. Nous avons l'obligation morale d'agir et de le faire sans attendre.

M. Hasmy (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : Nous nous réunissons aujourd'hui à l'Assemblée pour débattre d'une question vitale pour la communauté internationale. Il s'agit de savoir comment éviter d'autres conflits et promouvoir des mesures de confiance ainsi que le développement durable en Afrique. Cette question a déjà été discutée cette année au Conseil de sécurité à la suite de la publication le 13 avril 1998 du rapport du Secrétaire général. De nombreuses délégations qui ont pris la parole au Conseil de sécurité demandent instamment que cette question soit également débattue par un plus grand nombre d'États Membres à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social. Ma délégation a noté avec un vif intérêt que le Conseil de sécurité a de nouveau examiné cette question le mois dernier.

Nous rendons hommage au Secrétaire général pour son rapport exhaustif publié en avril dernier et de même que pour la présentation succincte et axée sur le sujet qu'il en a faite ce matin, qui offre un cadre pour ce débat important.

Dans le contexte de l'agitation violente qui a récemment secouée le continent africain, rien n'est plus urgent et plus important que de mener une action sincère et concertée au niveau international pour mettre fin à la violence qui, de longue date, traumatise la majorité des peuples africains. Ma délégation s'inquiète de la grave dégradation de la situation que l'on note depuis les six derniers mois dans certaines parties d'Afrique, soit depuis la publication du rapport du Secrétaire général.

Il y a, hélas, un déclin alarmant du niveau de vie en Afrique depuis les années 80. Les économies des pays africains, qui sont déjà les plus faibles et les plus fragiles dans le monde, ont été encore affaiblies par les troubles civils survenus dans certaines régions du continent. La mondialisation a également conduit à une marginalisation accrue des économies des pays africains. En tant que pays en développement, la Malaisie compatit pleinement à la douleur de nos frères et soeurs d'Afrique.

L'initiative prise par les Nations Unies d'accroître la confiance et de promouvoir la sécurité et le développement en Afrique constitue un pas important dans la bonne direction. L'objectif que nous cherchons à atteindre par cet effort devrait être celui d'une paix et d'une sécurité durables. Il faut contribuer à l'expansion de l'économie des pays africains, à mettre des millions de pauvres à l'abri des mala-

dies, de la pauvreté et de la faim et à encourager les populations des régions touchées d'Afrique à utiliser pleinement leur potentiel pour offrir un avenir meilleur à leurs enfants. Il faut s'efforcer de concevoir une stratégie concrète qui définisse des mesures spécifiques à suivre pour atteindre cet objectif. Ma délégation reconnaît que la responsabilité première en incombe aux gouvernements et aux États africains eux-mêmes. Ils ont le droit et le devoir d'assumer leur propre destinée. Cependant, la communauté internationale peut et doit les aider lorsqu'il lui est demandé de le faire.

La fréquence alarmante des conflits armés appelle toutes les parties concernées à ne ménager aucun effort pour régler les différends par des moyens pacifiques. La diplomatie ne peut faire de miracles, surtout lorsque l'une des parties à un différend pense avoir tout à gagner d'un recours à la force. C'est ainsi que tous, Africains ou non-Africains, devons réaffirmer l'attachement universel à l'esprit de l'Article 33 de la Charte des Nations Unies et à la poursuite de tous les moyens pacifiques possibles en vue d'empêcher les conflits armés et le déclenchement de guerres en Afrique. Il est particulièrement important que les États situés en dehors de l'Afrique honorent cet engagement et ne prennent aucune mesure unilatérale susceptible de menacer davantage encore la paix et la sécurité en Afrique.

La Malaisie partage l'opinion selon laquelle seules des mesures à long terme peuvent garantir une paix et une sécurité durables sur le continent africain. Dans le cadre de la recherche de la paix en Afrique, comme dans le reste du monde, une démarche globale et résolue doit nécessairement inclure l'élimination de la pauvreté, la promotion de la démocratie, le développement d'une bonne gouvernance, le développement durable et la mise en place de la primauté du droit et du respect des droits de l'homme. Nous devons cependant accepter que toute mesure prise tienne dûment compte de la situation particulière de chaque pays ou région.

Les efforts de prévention des conflits armés doivent être poursuivis dans les régions d'Afrique où les risques de conflagration demeurent élevés. Ma délégation salue la récente adoption des résolutions 1196 (1998) et 1197 (1998) du Conseil de sécurité, dont l'objectif est de renforcer l'efficacité des embargos sur les armes dans les zones de conflit et la capacité de l'Afrique de maintenir la paix. Nous convenons avec le Secrétaire général que les mouvements d'armes incontrôlés contribuent à accroître les tensions et l'insécurité dans les zones de conflits potentiels et à déstabiliser le continent. Toutefois, pour que ces résolutions soient

efficaces, il convient de redoubler d'efforts pour en assurer le plein respect.

Nous souhaitons réaffirmer notre appui aux efforts faits pour renforcer davantage la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales dans les domaines du système d'alerte rapide et de la diplomatie préventive. Nous saluons le rôle que joue l'Organisation de l'unité africaine dans la prévention des conflits potentiels en Afrique. Le rôle que jouent diverses organisations sous-régionales africaines — à savoir la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest au Libéria et en Sierra Leone, l'Autorité intergouvernementale pour le développement en Somalie et dans le Soudan méridional, et la Communauté de développement de l'Afrique australe dans la République démocratique du Congo ainsi que la Communauté des pays de langue portugaise en Guinée-Bissau — mérite notre appui et nos éloges. Ces organisations ont toutefois besoin du soutien total de la communauté internationale dans les efforts de diplomatie préventive qu'elles entreprennent conformément au mandat qui leur est conféré au titre des dispositions de la Charte des Nations Unies.

Le sujet des sanctions continue d'être une source de grande préoccupation pour les États Membres de l'ONU. Ma délégation est fermement convaincue que les sanctions ne devraient être utilisées qu'avec une grande prudence et qu'il ne faudrait y recourir que dans les cas d'extrême nécessité, lorsque les autres options pacifiques prévues dans la Charte se sont avérées inadéquates. Les sanctions ne doivent pas être utilisées par certains États comme des instruments permettant de promouvoir leurs intérêts nationaux étriqués. Les sanctions, lorsqu'elles sont jugées absolument nécessaires, doivent être bien ciblées et avoir des objectifs et un calendrier précis afin d'en réduire au minimum le coût au plan humain. Elles doivent être revues périodiquement afin d'y mettre un terme dès qu'elles ont atteint leur objectif précis. Selon ma délégation, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les autres organes pertinents de l'ONU doivent redoubler d'efforts pour aborder les problèmes économiques particuliers des pays tiers qui sont touchés par les régimes de sanctions. Ma délégation note avec regret qu'un nombre assez important d'États africains ont eu à pâtir de sanctions en cours. Il faut s'efforcer de réduire le fardeau direct et indirect que représentent de tels régimes de sanctions pour les pays tiers, particulièrement en Afrique.

La paix et la sécurité sont inextricablement liées à la promotion du développement. Nulle entreprise commerciale n'investira dans des pays où les capitaux ne sont pas protégés et où les marchés ne peuvent prospérer. La stabilité

politique est un facteur déterminant quand il s'agit d'attirer les investissements étrangers directs et les capitaux qui sont essentiels au développement et à la croissance. En l'absence de telles conditions, de nombreux pays en développement d'Afrique seront incapables de se lancer sérieusement dans des programmes de développement. Ils devront continuer de dépendre de l'aide publique au développement laquelle, malheureusement, a baissé au cours des dernières années. Ma délégation exhorte les pays développés à accroître en volume et en qualité l'aide publique au développement destinée à ceux des pays africains qui ont cruellement besoin de cette aide. La Malaisie se joint également aux appels qui demandent un plus large accès aux marchés internationaux des produits africains. Selon les estimations, l'Afrique a besoin d'atteindre un taux de croissance minimal annuel d'au moins 6 % pour pouvoir échapper à la marginalisation permanente et entamer un développement durable. Il importe donc également que les institutions financières multilatérales accordent la priorité aux mesures prises pour stimuler le potentiel économique des pays africains.

Il est tout aussi important de ramener le fardeau de la dette de l'Afrique à des niveaux plus faciles à gérer. Ma délégation soutient l'appel lancé par le Secrétaire général, qui engage les pays créanciers à convertir en subventions toutes les dettes bilatérales officielles en cours des pays africains les plus pauvres. Cette mesure est cruciale pour la progression de l'Afrique à long terme. Ces dettes entravent en effet les investissements publics dans l'infrastructure matérielle et les ressources humaines. Elles sont également un obstacle aux investissements étrangers directs. Nous constatons que le rapport de 1998 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement chiffre à 256 milliards de dollars le montant total des sommes dues par l'Afrique à la communauté internationale. Il est regrettable que certains pays africains aient contracté des dettes du fait que les prêts qui leur avaient été consentis ont servi à financer leurs importantes dépenses militaires. Chaque État est bien sûr en droit de se doter d'une défense et d'une sécurité adéquates. Mais les États africains pourraient avoir intérêt à envisager une réduction importante du budget qu'ils consacrent à leur défense et, notamment, à leurs achats d'armes. Ma délégation reconnaît que cela peut être difficile dans un premier temps, mais c'est une étape nécessaire pour inculquer une nouvelle culture de paix en Afrique. En prenant un ferme engagement envers cet objectif, l'Afrique pourrait susciter une plus grande confiance chez ses partenaires extérieurs, ce qui l'aiderait à attirer les investissements étrangers et l'aide dont elle a tellement besoin.

L'intérêt que porte la Malaisie à l'Afrique et au bien-être de sa population n'est pas un phénomène nouveau. Depuis son indépendance, la Malaisie entretient des rapports très cordiaux et de longue date avec les pays d'Afrique du Nord de même qu'avec les pays de l'Afrique subsaharienne. Nous nous sommes réjouis des succès de l'Afrique et nous avons partagé la douleur et les souffrances de son peuple. L'amitié qui s'est développée est certainement fondée sur un fort sens de la solidarité et du partenariat. Quatre ans après notre indépendance, les soldats malaisiens ont participé à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Congo. Nous avons ensuite pu appliquer les leçons que nous en avons tirées aux 18 autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies auxquelles nous avons participé par la suite dans le monde entier, dont huit en Afrique. Aujourd'hui, des soldats et des policiers malaisiens participent à la Mission des Nations Unies en Angola et à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. Au nombre des opérations auxquelles a participé la Malaisie dans le passé en Afrique, on compte notamment la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria, le Groupe d'assistance des Nations Unies à la Namibie pour la période de transition, l'Opération des Nations Unies au Mozambique et l'Opération des Nations Unies en Somalie.

La Malaisie attache une grande valeur à son association et à sa collaboration avec les pays africains à l'ONU, avec ceux du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des 77, de l'Organisation de la Conférence islamique et d'autres organisations et instances. Nous avons coopéré sur de nombreuses questions, comme le problème de la dette, l'accroissement des échanges et des investissements, les produits de base, la coopération Sud-Sud et Nord-Sud et des questions liées à la paix et à la sécurité mondiales.

Dans un esprit de coopération Sud-Sud, la Malaisie a depuis 1981 mis en place un programme de coopération technique avec ses partenaires du Sud. Nous sommes heureux de l'accueil que le programme a reçu de quelque 99 pays en développement. Aujourd'hui, plus de 3 600 participants, venus surtout d'Afrique, ont reçu une formation technique et suivi divers cours de courte durée en Malaisie. Il faut espérer que les participants et leurs pays ont tiré profit de ce programme. Malgré notre situation économique actuelle, nous restons déterminés à poursuivre ce programme.

La Malaisie a également noué avec certains pays africains des relations économiques fondées sur le concept d'un partenariat avisé. Nous nous sommes efforcés de promouvoir des activités économiques sur une base solide

et durable pour veiller à établir des relations justes et mutuellement bénéfiques, et intégralement positives. Nous avons en priorité favorisé le renforcement du commerce et des investissements. Certains dirigeants africains ont accordé la même priorité à ce concept. Un processus de dialogue a été noué par le biais du Langkawi International Dialogue, du Southern African International Dialogue et du forum du Groupe des 15.

Par le biais de ces efforts, nos partenaires d'Afrique et nous-mêmes pouvons apprendre des expériences variées que nous avons tirées de la gestion des affaires publiques et du développement socioéconomique. Grâce à ce processus, nous pouvons promouvoir un sens plus grand et plus profond de compréhension et de fraternité parmi les dirigeants gouvernementaux et du secteur privé dans le Sud. Les relations entre la Malaisie et le continent africain font partie de l'engagement à long terme que nous avons pris d'oeuvrer de concert sur la base d'intérêts partagés et du respect mutuel. Nous reconnaissons pleinement l'énorme potentiel de l'Afrique, dans lequel nous avons foi.

La communauté internationale a pour responsabilité de maintenir le vif intérêt qu'elle porte à l'Afrique et l'engagement qu'elle a pris à son égard. Nous devons oeuvrer de concert, avec une vigueur renouvelée et dans un esprit de partenariat. Malgré les difficultés et les obstacles, la quête d'une paix et d'une sécurité durables doit se poursuivre sans relâche sur le continent africain. Il faut d'urgence mettre en oeuvre les décisions importantes concernant l'Afrique, qui ont été prises dans plusieurs organes et conférences des Nations Unies. Ma délégation réaffirme que la Malaisie est déterminée à continuer d'oeuvrer à la paix et au développement en Afrique dans l'esprit de la coopération Sud-Sud et solidairement avec le peuple africain.

M. Baali (Algérie) : Il y a moins de six mois, le Secrétaire général de notre Organisation nous saisissait d'un rapport d'une extrême densité exposant, pour la première fois, avec clarté et lucidité, les problématiques anciennes et nouvelles qui interpellent l'Afrique, les causes sous-jacentes à ces problématiques et les voies et moyens à même d'y faire face. De fait, c'est à la demande du Conseil de sécurité, réuni à un niveau ministériel il y a un an pour examiner l'opportunité d'une action internationale concertée en vue de promouvoir la paix et la sécurité internationales en Afrique, témoignant ainsi de l'intérêt grandissant que l'ONU porte à la stabilité et au développement économique et social de l'Afrique, que le Secrétaire général a entrepris d'élaborer ce rapport, aussi complet que rigoureux, sur l'état d'un continent auquel il est d'autant plus attaché qu'il en est le digne fils, lequel rapport contribuera, nous en sommes convaincus,

à aider la communauté internationale à mieux comprendre l'Afrique et à mieux mesurer ses ambitions et ses aspirations et, partant, à répondre à ses attentes. Maintenant que l'Assemblée générale est, à son tour, saisie de ce rapport, il est important qu'elle lui consacre l'attention et le temps nécessaires pour un examen sérieux et approfondi, en particulier, des parties du rapport qui la concernent au premier chef.

Avant de traiter de certains aspects spécifiques de ce rapport, je voudrais, comme j'ai eu l'occasion de le faire devant le Conseil de sécurité, rappeler ici un certain nombre de faits et de vérités historiques. S'il est vrai que l'Afrique est aujourd'hui un continent confronté à des problèmes aussi graves que complexes, il est également vrai que c'est un continent d'avenir et d'espoir, qui s'est engagé sur la voie du redressement et qui est en mesure, pour peu qu'il s'en donne et que lui soient donnés les moyens, de relever les défis auxquels il fait face.

Ainsi, s'il est un continent, mais est-il le seul à l'être, secoué par des conflits fratricides, dont le Secrétaire général a, du reste, lucidement analysé les causes et les sources, n'a-t-il pas, au lendemain des indépendances, tenté de prévenir les différends territoriaux en entérinant les frontières héritées de la colonisation? N'a-t-il pas non plus, et mieux que nulle autre région au monde, pris en charge le traitement des conflits en mettant sur pied un Mécanisme central pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits dont le concours est aujourd'hui constamment sollicité et l'utilité amplement confirmée?

Ceci étant, les sources des conflits ne remontent-elles pas à cette période sombre de l'histoire africaine où, suscitant la convoitise des puissances d'alors, l'Afrique s'était vue dépecée, passée au scalpel des appétits coloniaux, ses frontières arbitrairement tracées, ses populations éclatées et disséminées, les équilibres séculaires sur lesquels elle s'était jusque-là appuyée, brutalement et irrémédiablement rompus? N'est-elle pas aujourd'hui en train de subir les conséquences de ce qu'il faut bien appeler un charcutage et de payer le prix du recours par les puissances coloniales d'alors à la politique du «diviser pour régner» qui, en alimentant et en attisant les rivalités entre clans, entre tribus et entre régions, a contrarié par là-même la consolidation de la cohésion nationale et pavé la voie au tribalisme et au clanisme dont souffre gravement l'Afrique?

De la même manière, si le sous-développement, la maladie et la pauvreté y sévissent, ne s'est-elle pas engagée dans une entreprise aussi hardie qu'ambitieuse en s'employant à asseoir, avec les résultats prometteurs que l'on

perçoit déjà, la démocratie et l'état de droit, et à réformer, assainir et restructurer l'économie, qui, dans bien des cas, renoue avec la croissance, même si c'est au prix d'insoutenable coûts sociaux?

Maintenant, si l'Afrique a pris tant de retard c'est parce qu'il a fallu qu'elle parte quasiment du néant, puisque durant la période coloniale, elle n'a été, au pire, qu'un réservoir de ressources naturelles bonnes à piller, de main-d'oeuvre au coût dérisoire bonne à exploiter et, au besoin, à se faire tuer pour des causes inconnues, et, au mieux, un immense territoire où il fallait maintenir l'ordre et la sécurité et où, par conséquent, il n'était pas absolument nécessaire, malgré tous les discours moralisateurs, de construire, en tout cas en nombre suffisant, les infrastructures, les hôpitaux, les écoles et usines dont avaient si cruellement besoin ceux qu'on appelait alors les indigènes. De plus, lorsque l'Afrique reconquit son indépendance et résolut de compter sur ses propres forces pour créer les conditions de son redressement, n'eut-elle pas à le faire dans les pires conditions puisqu'il a fallu qu'elle s'intègre à un ordre international fondé sur des rapports de domination et marqué par l'inégalité des chances et l'iniquité dans les échanges?

Enfin, et ce n'est pas le moindre des efforts, l'Afrique s'est prise en charge en se donnant une Organisation, dont le credo est l'unité, et une Communauté économique, dont l'objectif est l'intégration de l'ensemble des économies. Et quelle preuve plus vivante de la concrétisation progressive et irréversible de ce grand projet unitaire que, comme première étape vers l'unification du continent, le regroupement au niveau régional, de tant de pays africains au sein d'ensembles politiques et économiques pour mieux conjuguer leurs efforts et exploiter leurs complémentarités?

Le plus grand défi que doit relever l'Afrique c'est, à l'évidence, celui du sous-développement avec tout ce qu'il implique. Le moyen d'y faire face est connu : il s'agit d'accompagner l'Afrique dans son effort de redressement. Cela signifie que la communauté internationale doit aller au-delà de ce qu'elle a, jusque-là, lancé comme initiatives ou consenti comme efforts et dont le bilan, cela est patent, n'est pas à la mesure des espoirs qui y ont été placés. Le bilan de ces actions, quand elles ont été engagées par l'Organisation des Nations Unies — que ce soit le Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ou l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique — est, en effet, plus que mitigé parce les fonds alloués n'ont jamais atteint les niveaux escomptés, ou parce que l'aide publique a ciblé des secteurs sans impact réel sur le développement, ou

parce que les programmes ont été conçus sans consultation des parties concernées — les Africains — ou parce qu'enfin, ils ont été exécutés dans un environnement interne et international inadéquat.

Quant aux expériences de coopération internationale et d'aide au développement en Afrique, elles ont été, dans bien des cas, mais pas toujours, beaucoup plus de simples alibis que l'expression d'une volonté réelle d'aider l'Afrique à amorcer son redressement. Qui pis est, elles n'ont parfois fait que consacrer la dépendance de l'Afrique et accentuer sa marginalisation.

L'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods sont dès lors conjointement interpellés aujourd'hui pour apporter leur contribution à l'effort de réflexion et les moyens à mettre en oeuvre pour aider l'Afrique à se relever. C'est que sans mobilisation véritable des institutions financières et des agences de l'ONU, qui s'articulerait autour d'un plan d'appui à l'Afrique, global et ambitieux, qui prendrait en charge, de manière cohérente et intégrée, les questions de l'investissement, de l'aide au développement, de la dette extérieure, des échanges commerciaux et des effets négatifs induits par les politiques d'ajustement structurel, toute politique en direction de l'Afrique serait vouée à l'échec et relèverait de la simple gesticulation.

L'autre problème auquel l'Afrique fait face, avec la même foi et la même détermination, est celui que pose la multiplication des conflits en terre d'Afrique. Il nous paraît vital, à cet égard, que pour le traitement de ces conflits l'ONU renforce sa coopération avec l'Organisation de l'unité africaine, laquelle, mieux que quiconque, connaît et comprend les causes de ces conflits. L'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits constitue, dans ce contexte, un outil inestimable qu'il importe de pleinement utiliser. Ceci étant, la communauté internationale a un devoir de solidarité et des obligations à l'égard de l'Afrique dont elle ne peut pas se considérer libérée.

Autre aspect lié au traitement des conflits, celui de la diplomatie préventive qui, à l'instar des opérations de maintien de la paix, ou encore de l'acheminement de l'aide humanitaire devra être soumise au consentement de l'État concerné et donc dépendre de sa coopération.

Le respect de la souveraineté des États et l'exigence de leur consentement sont d'autant plus importants que l'aide humanitaire, en raison de l'instrumentalisation à des fins politiques dont elle a pu faire l'objet, a parfois connu de

dangereuses dérives qui l'ont gravement affectée tant dans son principe qu'au niveau de son déploiement sur le terrain. De plus, il nous paraît essentiel de garder à l'esprit que l'aide humanitaire ne peut ni ne doit représenter une alternative à la prévention ou au règlement des conflits, pas plus qu'elle ne doit constituer un moyen de se donner bonne conscience ou de se dédouaner de son inaction.

Ma dernière observation porte sur la question de la prolifération d'armes, et l'Algérie ne peut, à cet égard, que marquer son intérêt pour la proposition consistant à ramener les dépenses d'armements et de munitions à 1,5 % du produit intérieur brut. De la même manière, elle ne peut que se réjouir de la proposition du Secrétaire général concernant la compilation, la recherche et la publication des informations sur le trafic d'armes, qui alimente la grande criminalité et le terrorisme, laquelle pour être efficace doit être prise en charge par le Département des affaires de désarmement et s'inscrire dans le cadre d'une coopération internationale déterminée et sans complaisance en vue de démanteler les réseaux d'approvisionnement en armements, qui alimentent les groupes terroristes dans leur entreprise de destruction et de mort.

Le Secrétaire général nous a saisis d'un rapport riche en réflexions et en recommandations qu'il s'agit désormais de traduire en actions. En créant un Groupe de travail chargé de mettre en oeuvre les recommandations qui sont de son ressort, le Conseil de sécurité a administré la preuve du sérieux avec lequel il entend agir et de la détermination qui l'anime dans son traitement du dossier africain. Cette Assemblée ne peut pas faire moins que le Conseil. Elle se doit, elle aussi, de mettre en oeuvre les recommandations qui sont de sa compétence et d'en assurer le suivi. Elle en a la volonté, elle doit s'en donner les moyens.

M. Shervani (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à féliciter le Secrétaire général de l'examen exhaustif des causes des conflits et de la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique que l'on trouve dans son rapport (A/52/871), qui a été présenté au Conseil de sécurité en avril dernier en tant que document S/1998/318. Ce rapport souligne, de façon succincte, les interactions complexes entre les différents facteurs, forces et événements qui ont eu une incidence importante sur l'évolution de l'Afrique au cours de ce siècle. Tout en reconnaissant que des progrès économiques et politiques importants ont été accomplis ces dernières années, le rapport note cependant que, dans de nombreuses régions de ce vaste continent, les progrès restent menacés ou entravés par des conflits.

L'Afrique occupe une place particulière dans nos coeurs. L'Inde et l'Afrique sont inextricablement et intimement unies par des liens historiques et des relations séculaires au plan commercial et culturel. Toutes les deux, à travers nos expériences coloniales, avons été dépossédées de notre autonomie, avons été victimes de privations et avons été exploitées. Nous sommes unies dans notre lutte pour la liberté. Nous sommes, l'une comme l'autre, confrontées à d'énormes problèmes de développement. C'est pourquoi ce qui se passe en Afrique nous préoccupe en permanence.

Le Secrétaire général s'est longuement penché sur les différents facteurs qui ont contribué à créer la situation qui existe dans certaines parties de l'Afrique. La plupart du continent a subi les ravages d'une exploitation coloniale impitoyable. Les conséquences ont été aggravées par les problèmes inhérents à l'édification des nations, au développement des capacités économiques — en particulier dans l'agriculture et les petites et moyennes industries — et à une répartition inégale. Mais la situation de l'Afrique n'est pas unique. Plusieurs pays situés dans d'autres régions du monde ont connu des situations semblables et peuvent s'identifier aux défis auxquels l'Afrique est confrontée.

Ce dont l'Afrique renaissance a manqué — contrairement à l'Europe dévastée — c'est d'un apport de ressources à la hauteur de ses besoins. Son développement a été entravé par l'insuffisance des ressources financières. L'aide au développement et les exportations à valeur ajoutée, moteurs de la relance économique, ne représentent qu'un mince apport. La question du développement durable est au coeur des problèmes auxquels sont confrontés tous les pays en développement, que ce soit en Afrique ou ailleurs. Il faut s'attaquer d'urgence à l'ensemble de ce défi, de manière approfondie et efficace. Ce sont des organes comme l'Assemblée générale ou les institutions de Bretton Woods qui sont à même d'en traiter tous les aspects d'une manière durable et concrète.

L'Afrique n'est pas et ne doit pas être considérée comme un continent naturellement instable et déchiré par les conflits. Les efforts faits par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et d'autres organisations sous-régionales pour favoriser une médiation de paix et faire efficacement face aux causes profondes des conflits constituent une évolution encourageante. Les objectifs de développement à long terme adoptés par l'OUA dans le Plan d'action de Lagos d'avril 1980 n'ont toujours pas, pour la plupart, été atteints. Une étude récemment réalisée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance note que, lorsque les institu-

tions financières internationales ont mis l'accent sur l'ajustement structurel, elles n'ont pas abordé le problème de la suppression des déficiences structurelles au niveau des capacités nationales, que ce soit dans les structures de production et du commerce ou dans les infrastructures de transport et les infrastructures rurales, qui provoque un déséquilibre macroéconomique. Une analyse convaincante a montré que le déclin ou la stagnation de certaines régions de l'Afrique est le résultat de pressions nationales alliées à des chocs extérieurs et à un modèle d'ajustement artificiel et exogène qui leur a été imposé. C'est dans ce contexte que nous devons examiner la question de savoir si des solutions d'ensemble, si bien intentionnées soient-elles, peuvent répondre aux besoins réels de l'Afrique.

La mondialisation entraîne de nombreux problèmes, en particulier dans les pays en développement. Une plus grande dépendance des forces du marché et une réduction de la portée de la gouvernance ont affaibli l'État en tant qu'institution et ont engendré des pressions sociales et économiques sur de larges segments de la société. Même si cette situation n'est pas permanente, les gouvernements n'en doivent pas moins disposer des fonds qui leur sont nécessaires pour financer les systèmes d'aide sociale à cette étape de transition. Faute de quoi, il s'ensuivra une aggravation des tensions et un ébranlement des structures démocratiques déjà précaires. Le fait que les pays en transition ont besoin d'une aide financière massive afin d'éviter les pressions et d'asseoir la démocratie a été reconnu en Europe orientale. Il est regrettable que l'Afrique qui, comme l'indique l'analyse du Secrétaire général, connaît une situation comparable, soit loin de bénéficier du même appui.

Le Secrétaire général a formulé plusieurs suggestions importantes et de grande portée en ce qui concerne le volet de l'aide humanitaire. Nous réaffirmons la vive préoccupation que nous éprouvons face à la baisse considérable des niveaux de financement destiné à l'aide humanitaire, aussi bien en termes absolus qu'au regard des apports qu'exigent les programmes. La démarche qui consiste à lier cette baisse à l'importance politique que revêtent les crises ou aux niveaux d'intérêt que celles-ci présentent pour les médias doit être modifiée. Une attention prioritaire doit être accordée au fait que cette baisse s'est essentiellement fait sentir lorsque des appels collectifs ont été lancés en faveur des pays du continent africain. Par conséquent nous soutenons fermement les propositions déjà soumises par le Secrétaire général tendant à ce qu'il soit procédé à un examen d'ensemble du financement des programmes humanitaires, notamment du lien qui existe entre le financement destiné aux situations d'urgence et les ressources destinées à la programmation du développement. Nous espérons que les

rapports de synthèse que le Coordonnateur pour les affaires humanitaires a présentés sur les incidences du sous-financement, y compris les changements qui ont été imposés dans les priorités et l'annulation d'activités, constitueront une première étape importante vers la mise à disposition d'une aide adéquate en faveur de ceux qui en ont besoin.

La nécessité essentielle de générer une croissance économique en Afrique ne peut être sous-estimée. Les éléments d'une gouvernance efficace, transparente, qui accepte de rendre des comptes et qui se montre sensible aux besoins et aux priorités des administrés sont actuellement mis en place, de même que la décentralisation et la prise de décisions à un niveau qui donne l'assurance qu'elles seront suivies d'un effet maximal. C'est là un processus intégré, dans lequel les améliorations apportées dans un domaine contribuent concrètement à la croissance d'un autre. Le fait d'assujettir l'assistance et l'investissement à la promotion et à la protection des droits de l'homme ne peut faire échouer les efforts faits pour atteindre l'objectif principal : la promotion d'une prospérité généralisée dans une plus grande liberté.

En outre, nous restons convaincus qu'il faut refuser le mode de pensée selon lequel il y aurait opposition entre la société civile et les organisations non gouvernementales d'une part et le gouvernement d'autre part. Il faut au contraire les encourager à collaborer et coopérer aux fins de renforcer leurs complémentarités pour le bien des peuples d'Afrique.

Nous faisons nôtre l'opinion que le Secrétaire général a exprimée au paragraphe 80 du document A/52/871, selon laquelle sans croissance économique il ne saurait y avoir d'amélioration durable des consommations individuelles ou collectives, de la formation de capitaux privés ou publics, des niveaux de santé et de protection sociale. Car, en fin de compte, une forme juste de la distribution ne signifie pas une distribution de la pauvreté, pas plus qu'un développement durable ne saurait signifier une durabilité de la pauvreté et des privations. À cet égard, nous considérons que le Secrétaire général met à juste titre l'accent sur la croissance axée sur l'exportation. Mais force nous est de constater que la hausse des niveaux de protectionnisme dans les marchés des pays développés, l'utilisation fréquente et injustifiée de droits antidumpings et de mesures compensatoires, la progressivité des droits et les crêtes tarifaires ont tendance à annuler les avantages relatifs des pays en développement et les avantages compétitifs de leurs entreprises. Il conviendrait que la communauté internationale agisse de concert pour veiller à ce que l'accès aux marchés soit ouvert aux marchandises et aux articles manufacturés afri-

cains en tant qu'élément intégré d'un cycle salubre que nous souhaitons voir s'amorcer.

Les problèmes de l'Afrique méritent de susciter un intérêt particulier. Le Secrétaire général a fait porter son attention d'une manière franche et détaillée sur les problèmes qui se posent et a proposé des mesures palliatives. À cet égard, le Premier Ministre M. Vajpayee, de l'Inde, a demandé lorsqu'il a pris la parole à Durban le mois dernier au sommet du Mouvement des pays non alignés, que le Mouvement examine la question de savoir s'il était utile de convoquer une conférence internationale ou une session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se concentrerait sur les besoins particuliers de l'Afrique. Je renouvelle cette proposition en demandant qu'elle soit soumise à l'examen de l'Assemblée.

En cette année qui marque le vingtième anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires, le Gouvernement indien souhaite renouveler son attachement à une coopération Sud-Sud à la fois constructive et productive, en particulier avec l'Afrique. À ce jour, environ 20 000 participants étrangers ont été formés en Inde au titre du Programme indien de coopération technique et économique. Ce programme s'étend maintenant à plus de 110 pays et regroupe des domaines comme ceux de l'informatique, la biotechnologie, les sources d'énergie traditionnelles et non traditionnelles, l'agriculture, l'industrie à petite échelle, les télécommunications, la prévention des catastrophes naturelles, les secours et la reconstruction, etc. Plusieurs pays d'Afrique ont été de précieux partenaires pour la promotion de cette coopération. Des accords de coopération ont également été passés avec des organismes régionaux, comme la Communauté de développement de l'Afrique australe. Nous nous proposons de continuer dans cette voie et d'élargir aussi bien le champ d'action que l'étendue de notre coopération avec ces pays.

M. Yel'chenko (Ukraine) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un honneur que d'intervenir au début d'un débat qui traite d'une question particulièrement importante pour l'avenir de l'Afrique.

Il convient de féliciter le Secrétaire général de son rapport détaillé sur ce point de l'ordre du jour et des efforts qu'il continue de déployer pour accélérer le règlement des conflits qui sévissent dans cette région du monde et promouvoir la paix et le développement sur le continent africain.

C'est la troisième fois au cours de la présente session de l'Assemblée générale que la situation en Afrique est examinée par les principaux organismes de l'ONU. C'est là

la preuve incontestable de l'intérêt que l'ONU continue de porter aux problèmes de l'Afrique.

Aujourd'hui, l'Afrique est entrée dans une phase très importante de son développement. Depuis près d'une décennie, de nombreux pays africains ont entrepris des efforts courageux pour édifier des sociétés plus ouvertes dans lesquelles l'exercice du pouvoir politique repose sur des valeurs démocratiques. Les économies de certains pays de la région ont commencé à sortir de l'abîme, et il semble que les populations sur place reconnaissent à présent qu'il importe de consolider leurs forces dans l'unité. Grâce aux efforts de différents pays, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et d'autres organisations régionales, certains des points chauds et des conflits qui déchiraient le continent ont été éliminés ou atténués.

Il existe par contre des problèmes chroniques qui continuent d'avoir une incidence nuisible sur la situation de nombreux pays d'Afrique. Dans l'ensemble, l'Afrique reste en marge du système actuel des relations économiques internationales. Par conséquent, la situation dans la plus grande partie du continent continue d'être caractérisée par une pauvreté abjecte et le sous-développement. C'est pourquoi en tant qu'États Membres de l'ONU, nous ne saurions rester indifférents à cette situation.

Nous ne pouvons non plus rester indifférents au fait, par exemple, que près d'un tiers des 42 pays de l'Afrique subsaharienne sont engagés dans des conflits ou des guerres civiles. Dans certains d'entre eux, les mouvements massifs de réfugiés et de personnes déplacées continuent d'être un facteur alarmant qui contribue à l'instabilité interne.

Nous sommes convaincus que les questions de paix, de sécurité, de stabilité, d'une part, et les problèmes liés au développement économique durable de l'Afrique, de l'autre, devraient être traités simultanément, dans la mesure où les unes sont étroitement liées aux autres.

L'Organisation des Nations Unies devrait être prête à relever ces défis au moyen de ses opérations de maintien de la paix, ses missions de bons offices et ses programmes de secours d'urgence. Simultanément, des initiatives internationales plus larges, notamment l'imposition de sanctions, ne sauraient réussir que si elles s'accompagnent d'une véritable coopération et d'un réel appui de la part de tous les pays de la région.

L'Organisation de l'unité africaine devrait donc continuer à jouer un rôle de premier plan dans l'instauration de cette coopération. Il est de même indispensable que la

communauté internationale renforce son appui politique, matériel et technique à l'OUA afin que cette organisation dispose de moyens plus efficaces pour résoudre les situations de conflit dans le cadre de l'Afrique.

Au cours des dernières années, nous avons noté des exemples concrets d'initiatives de maintien de la paix et de prévention émanant des organisations sous-régionales en Afrique australe, en Afrique occidentale et dans la corne de l'Afrique. Nous sommes donc favorables à l'application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/52/871), dont l'objectif vise à améliorer la coordination et l'échange d'informations entre l'ONU et ces organisations.

Dès les premiers jours de son indépendance recouvrée, l'Ukraine a élargi sa coopération avec l'Afrique sur le principe de la promotion d'un partenariat mutuellement avantageux, tout en tenant compte des traditions anciennes et de l'histoire des relations de l'Ukraine avec de nombreux pays de ce continent. La participation de militaires et d'observateurs ukrainiens, ainsi que d'avions de transport, à plusieurs opérations de maintien de la paix en Afrique, témoigne une fois encore de notre attachement à ce continent. Nous n'en sommes qu'à la phase initiale de cette coopération prometteuse, et je saisis cette occasion pour encourager les États africains intéressés à participer à cet effort.

Nous espérons sincèrement que l'Afrique finira par venir à bout des difficultés auxquelles elle est aujourd'hui confrontée et que le continent deviendra une région de stabilité politique et de progrès social et économique soutenu. Ce n'est pas une tâche facile, mais il incombe à chacun d'entre nous d'aider l'Afrique à atteindre cet objectif.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : Le Bangladesh participe à ce débat de l'Assemblée générale avec un fort sentiment de fierté et de dévouement : fierté, à cause de l'esprit insoumis du peuple africain qui nous a toujours stimulés, et dévouement, parce que nous croyons dans la cause de la paix et du développement en Afrique.

C'est de ce point de vue que le Bangladesh se félicite vivement du rapport (A/52/871) du Secrétaire général qui porte sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Nous notons avec une vive satisfaction que le Secrétaire général a ébauché certaines initiatives qui devraient être poursuivies tant en Afrique que dans le reste de la communauté internationale en vue d'éliminer les causes des conflits en recou-

rant à plusieurs mesures économiques et sociales soutenues. Nous saluons chaleureusement la déclaration que le Secrétaire général a faite à l'ouverture du débat ce matin.

Le Bangladesh a salué en avril dernier la déclaration du Conseil de sécurité, à savoir qu'il était nécessaire de trouver une solution globale aux problèmes de sécurité et de développement complexes et interdépendants de l'Afrique et l'appel qu'il a lancé à l'Assemblée générale ainsi qu'aux autres organes de l'ONU, aux organisations régionales, aux institutions financières internationales et aux États Membres pour qu'ils examinent les recommandations du Secrétaire général, Kofi Annan, et d'adopter des mesures appropriées. Il était important pour le Bangladesh de prendre part aux délibérations du Conseil de sécurité à cette occasion. Nous sommes heureux que le Conseil ait organisé une deuxième réunion ministérielle sur la situation en Afrique, le 24 septembre dernier. Nous sommes également heureux de nous associer à l'appel lancé par le sommet du Mouvement des pays non alignés de Durban en faveur de la mise en oeuvre des recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général. Nous sommes fermement convaincus que ces recommandations peuvent donner un nouvel élan à la paix et au développement en Afrique.

Nous faisons nôtre l'opinion exprimée par le Secrétaire général, à savoir que la prévention des conflits commence et se termine avec la promotion de la sécurité et du développement. Comme dans d'autres régions, les conflits qui déchirent l'Afrique puisent leurs racines dans la discrimination sociale, les privations économiques et le fait que l'exercice du pouvoir politique ne s'assortit d'aucune obligation de rendre des comptes. Nous pensons, par ailleurs, que le legs colonial, dont les conséquences continuent de se faire sentir sous différentes formes et manifestations, continue d'empêcher une assimilation sociale et politique et une répartition équitable des ressources, suscitant ainsi des tensions et des conflits à l'intérieur des États ou entre États. Les pertes humaines et matérielles qu'entraînent les conflits en Afrique et ailleurs ne suscitent guère d'émotion du fait que les divisions politiques au sein de chaque société attisent aujourd'hui la violence.

Nous estimons très utiles les propositions contenues dans la partie III du rapport pour traiter des menaces à la paix et à la sécurité en Afrique, et il convient en particulier de noter la prépondérance accordée par le Secrétaire général à la nécessité de rechercher des solutions politiques aux différends en faisant appel aux ressources des organisations régionales, comme l'Organisation de l'unité africaine, sous la direction de l'ONU.

Les violations du droit humanitaire et du caractère sacré de la personne, notamment le non-respect des droits des femmes et des enfants en période de conflit, constituent un grave problème, et il est satisfaisant de noter que le Secrétaire général accorde une grande attention à ces problèmes dans son rapport. Nous le remercions d'avoir nommé un Représentant spécial pour la protection des enfants en période de conflit armé afin que cette question puisse retenir durablement l'attention. Nous approuvons sans réserve l'idée de faire des enfants une zone de paix lors d'un conflit.

En ce qui concerne le non-respect des droits de l'homme dans les situations de conflit, nous prenons note de la proposition du Secrétaire général de financer toutes les missions spéciales des droits de l'homme par le biais des contributions que versent les États Membres à l'Organisation. Nous approuvons l'idée de protéger et de respecter les droits de tous, y compris ceux du personnel humanitaire dans les situations de conflit armé.

Un niveau satisfaisant de consensus se dégage en ce moment sur l'idée que les gouvernements, de même que leurs partisans, devraient être tenus politiquement et socialement responsables, conformément aux principes de la prééminence du droit et du respect de la dignité des personnes. Dans ce contexte, nous trouvons que les propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur divers aspects de la bonne gouvernance méritent d'être louées.

Le développement est effectivement un droit de l'homme, qui occupe une place centrale dans les perspectives de prévention des conflits en Afrique. L'absence de développement est la source de tous les conflits en Afrique, et la communauté internationale doit donc encourager les pays africains à axer leurs efforts sur le développement, en mettant un accent particulier sur l'investissement dans le secteur social. Ainsi que l'a dit le Secrétaire général, l'investissement dans les ressources humaines doit être reconnu non seulement comme une retombée de la croissance économique, mais aussi comme une force motrice du développement. Il joue également un rôle essentiel dans l'élimination de la pauvreté, qui nourrit tous les mécontentements et toutes les haines. Comme l'a dit mon collègue du Zimbabwe lors d'un débat au Conseil de sécurité, «les semences de la démocratie ne peuvent germer, et encore moins croître, dans le sol de la pauvreté de masse, de l'analphabétisme, de la faim et de maladies» (S/PV.3875, p. 33).

Dans ce contexte, l'investissement dans la scolarisation des filles a des retombées très efficaces. En fait, le Bangladesh a constaté à quel point l'investissement destiné à les

scolariser et à les responsabiliser par le biais d'un large réseau de programmes de microcrédit et d'autres programmes de soutien a permis de transformer en ressources socialement productives les femmes et les filles. Nous nous félicitons de la recommandation du Secrétaire général tendant à restructurer l'aide versée à l'Afrique pour qu'elle puisse permettre de réduire la dépendance et soit axée sur les domaines où elle aura plus d'effet.

Les efforts nationaux ne peuvent être fructueux dans les pays en développement, notamment en Afrique, s'ils ne sont pas assortis d'un appui international vigoureux et soutenu. Dans ce contexte, le Bangladesh soutient pleinement l'appel lancé par le Secrétaire général pour qu'au moins 50 % de l'aide consacrée à l'Afrique par les pays donateurs soit dépensée sur place, c'est-à-dire en Afrique. De même, nous faisons nôtre l'appel qu'il a lancé à tous les créditeurs bilatéraux pour qu'ils convertissent en subventions le solde des dettes bilatérales en cours des pays africains les plus pauvres. Nous appuyons aussi l'appel qu'il a lancé aux institutions de Bretton Woods pour qu'elles mettent sur pied des programmes d'ajustement structurel propices à la paix.

En plus de la réduction de la dette et de la consolidation des capacités, il importe également de permettre aux produits provenant des pays africains les moins avancés d'accéder aux marchés. Dans ce contexte, nous soutenons la proposition de renforcer et d'assurer l'accès de ces produits aux marchés des pays développés et d'améliorer la coopération régionale Sud-Sud. Ainsi, des pays voisins relativement développés pourraient envisager d'ouvrir leur marché aux produits provenant des pays africains les moins avancés sur une base de non-réciprocité.

L'intégration régionale et sous-régionale peut également contribuer à vaincre les handicaps nationaux qui nuisent aux activités économiques. Les recommandations faites à ce sujet par le Secrétaire général méritent de faire l'objet d'une réflexion approfondie.

L'attachement du Bangladesh au bien-être de nos frères et soeurs en Afrique découle d'un certain nombre de facteurs fondamentaux. Le Bangladesh a toujours contribué de manière notable à tous les efforts d'établissement et de maintien de la paix déployés par l'ONU sur le continent africain. Il a mené de concert une lutte similaire pour son indépendance et continuera de partager des valeurs et des perspectives identiques en abordant l'examen de la situation mondiale contemporaine.

En matière économique, la plupart des pays africains font partie du groupe dit des pays les moins avancés, dont le Bangladesh a l'honneur d'être le coordonnateur. En tant que tel, il partage des expériences et des objectifs communs dans la lutte qu'il mène en faveur d'un ordre social stable, d'une émancipation économique et d'une liberté politique afin de donner un sens à la vie de nos peuples.

Je tiens à réaffirmer l'attachement du Bangladesh à l'édification d'une Afrique exempte de conflit, qui puisse ainsi contribuer utilement à la paix, à la sécurité et au développement dans le monde.

M. Shen Guofang (Chine) (*interprétation du chinois*) : Tout d'abord, j'aimerais exprimer, au nom de la délégation chinoise, nos remerciements au Secrétaire général Kofi Annan pour le rapport détaillé sur l'Afrique qu'il a présenté à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Ce rapport a joué un rôle important en focalisant l'attention de la communauté internationale sur l'Afrique. Deux réunions du Conseil de sécurité portant sur le rapport ont été tenues au niveau des ministres des affaires étrangères, et des mesures de suivi ont été prises. Nous nous félicitons que l'Assemblée générale procède actuellement à un examen complet et détaillé du rapport.

Depuis le début de l'après-guerre froide, l'aspiration à la paix et à la stabilité et la recherche du développement et de la coopération sont devenues les tendances dominantes sur le continent africain. Cependant, le grand nombre de conflits régionaux ayant éclaté récemment dans certaines parties de l'Afrique a nui à l'unité, la stabilité, la sécurité et le développement des régions et des pays concernés et a suscité l'attention et l'inquiétude de la communauté internationale.

L'Afrique est vaste et riche en ressources. Les peuples africains ont grandement contribué au progrès de la civilisation humaine. Représentant le tiers des États Membres de l'ONU, les pays africains constituent une importante force politique qu'il faut prendre en compte. Sans stabilité en Afrique, il n'y aura pas de paix dans le monde. Sans le développement de l'Afrique, la prospérité mondiale ne pourra se réaliser. Il faut donc examiner la situation en Afrique sous l'angle de considérations stratégiques de paix et de développement mondiaux, s'intéresser véritablement à sa stabilité et la traiter dans le développement comme un partenaire égal.

Les conflits en Afrique, dont l'origine est profondément enracinée dans l'histoire, se situent par ailleurs dans des réalités contemporaines complexes. Le règlement des

conflits et le maintien de la stabilité sur le continent sont des tâches importantes et difficiles pour l'ONU. Dans ce contexte, nous estimons que les deux éléments suivants ont une importance vitale.

Premièrement, le point de départ et la condition préalable du règlement des conflits en Afrique sont le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des pays africains et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Tous les conflits et litiges doivent être réglés par des moyens pacifiques.

Nous avons pris note que les efforts inlassables que certains pays africains et organisations régionales ont accomplis récemment ont facilité le règlement de conflits régionaux et donné des résultats concrets. En Afrique, l'ONU doit intensifier sa présence et son apport, jouer un rôle constructif en tant que coordonnateur dans le règlement des conflits africains et, parallèlement aux efforts régionaux, offrir une aide nécessaire et opportune aux pays africains pour satisfaire leurs demandes légitimes et raisonnables.

Deuxièmement, il faut envisager de prendre des mesures en faveur du développement en Afrique. La paix et le développement sont deux facteurs interdépendants et complémentaires qui se renforcent mutuellement. La promotion de la croissance durable de l'économie africaine contribuera au règlement des conflits en Afrique et, parallèlement, à l'instauration sur le continent d'une paix durable.

L'économie africaine a progressé ces dernières années, mais la situation d'ensemble demeure sombre. Beaucoup reste encore à faire pour atteindre les objectifs fixés dans le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. En dépit de leurs multiples efforts, les pays africains demeurent confrontés au danger de se trouver marginalisés dans le processus de mondialisation. L'Afrique a encore beaucoup de chemin à faire pour réaliser son développement.

La communauté internationale, notamment les pays développés, doit résolument honorer les engagements qu'elle a pris aux niveaux financiers, de la dette, des marchés et des biens et établir un milieu extérieur favorable au développement de l'Afrique.

Nous appuyons les propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport de réduire le fardeau de la dette des pays africains, de leur ouvrir davantage les marchés et de les aider à renforcer la coopération régionale. Il faut espérer que les organisations concernées établiront, sur la base d'une meilleure connaissance de l'Afrique, un pro-

gramme spécifique et réalisable qui réponde aux conditions nationales des pays africains et que ces deux points seront dûment examinés.

La Chine a toujours entretenu des liens traditionnels d'amitié avec les peuples africains et compte donc beaucoup sur le renforcement de sa coopération avec ce continent dans divers domaines. Les pays africains ont toujours bénéficié de l'appui de la Chine dans les efforts qu'ils font pour régler les conflits et instaurer une paix durable, et la Chine a toujours respecté le système politique et la voie du développement de leur choix, adaptés à leur propre situation. Nous nous efforcerons de contribuer davantage au développement des pays d'Afrique en continuant de soutenir les efforts qu'ils font pour faire progresser leurs économies nationales et de fournir une assistance en fonction de nos moyens, sans y attacher de conditions politiques.

M. Abulhasan (Koweït) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais d'abord dire que mon pays se félicite des efforts entrepris par les Nations Unies, en particulier du Secrétaire général Kofi Annan, pour attirer l'attention sur les dangers que présentent les conflits qui font rage en Afrique. Nous l'appuyons dans sa toute récente démarche consistant à mettre en lumière ces problèmes et à élaborer des solutions de nature à les régler sur une base ferme et durable.

Cette démarche a conduit le Conseil de sécurité à assumer sa responsabilité principale face à ces conflits qui menacent la paix et la sécurité internationales. Pour tenter d'aider les peuples africains à faire face à ces tragédies et à évaluer les progrès réalisés sur la voie de l'instauration de la paix et de la sécurité en Afrique, il a tenu deux réunions ministérielles en l'espace de deux ans pour étudier, d'une manière transparente et ouverte, les causes des conflits sur ce continent. Le Koweït appuie la dernière déclaration présidentielle que le Conseil a publiée, à sa 3931e séance qui s'est tenue le 24 septembre 1998.

Le Koweït souscrit pleinement aux recommandations et autres éléments du rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Nous faisons nôtre l'analyse des causes des conflits en Afrique. Dans son rapport, le Secrétaire général énumère divers facteurs participant à cette situation, notamment les séquelles du colonialisme, les interventions étrangères et les difficultés économiques.

Le Koweït estime que, en dernière analyse, la responsabilité principale incombe à tous ceux qui ont laissé les conflits résiduels se développer et s'aggraver, et qui ont

ainsi enflammé les haines ethniques et tribales, lesquelles ont incité des éléments extérieurs à s'ingérer dans les affaires intérieures des pays africains. Ce faisant, ceux-ci ont cherché non pas à promouvoir un quelconque développement mais à recevoir un appui militaire et à imposer leur domination aux pays africains dans le domaine de leurs économies sans se soucier du droit des peuples à jouir de manière organisée et équitable de leurs propres ressources et potentialités naturelles. Cela a conduit à l'apparition de tous les maux dont sont affligés aujourd'hui les pays africains amis — conflits militaires, guerres civiles ou ethniques et problèmes économiques et sociaux innombrables. Tous ces maux sont le résultat indéniable de l'absence, dès le début, de concertation préalable sur l'objectif du développement. Cet ensemble de facteurs a débouché sur une violence sanglante, qui a dissipé les ressources humaines et matérielles dont s'enorgueillissait l'Afrique.

Le Koweït suit avec une vive préoccupation les conflits qui sévissent en Afrique, continent qu'unissent au Koweït et à son peuple des liens de profonde amitié. Nous éprouvons pour les peuples africains un grand respect et une profonde gratitude. En alternance avec le Burkina Faso, le Koweït dirige le Comité pour le dialogue arabo-africain, dont l'objectif est de promouvoir la coopération entre pays africains et arabes dans tous les domaines. Le Koweït dirige également le Comité des États du Sahel de lutte contre la désertification et la sécheresse et s'est engagé à lui fournir une contribution de 30 millions de dollars.

Fort de cette amitié, le Koweït s'est efforcé de fournir une aide au développement des peuples africains en vue de réduire leurs souffrances. Ainsi, le Fonds du Koweït pour le développement économique arabe, créé en 1962, a déjà fourni des crédits, à des conditions avantageuses, à 33 États africains qui ont reçu 142 prêts d'une valeur de 1 000 560 499 dollars. Il a également dépêché 42 missions d'assistance technique dans 25 pays africains; le coût de ce projet a atteint 25 millions de dollars. Le dernier rapport du Fonds indique qu'en 1997, 10 millions de dollars ont été accordés sous forme de bourses et d'assistance technique aux pays d'Afrique orientale, australe et centrale, et que des bourses atteignant près de 11 millions de dollars ont été accordées aux pays de l'Afrique de l'Ouest. Le Koweït continue d'apporter également son soutien au développement de l'Afrique par le biais d'organisations caritatives koweïtiennes. Ces dernières jouent un rôle unique dont se félicitent les peuples africains qui en bénéficient. Parmi ces organisations, citons l'Africa Muslims Agency qui, dès 1981, a commencé à fournir une aide généreuse aux pays africains.

Le Koweït est conscient qu'il importe que les États africains créent les conditions susceptibles de convaincre les pays donateurs et les pays amis de la nécessité de continuer de fournir tous les types d'assistance nécessaire dans le domaine du développement. Les États africains reconnaissent l'importance de la notion de développement durable, premièrement en chassant le spectre de la guerre et en se débarrassant des conflits sanglants et de la violence, qui non seulement grèvent les ressources humaines de l'Afrique mais font fuir les investisseurs étrangers qui étaient sincèrement disposés à participer au processus de développement en Afrique. Or, l'élément humain et l'assistance matérielle sont au coeur de la réussite des plans de développement durable partout dans le monde, en particulier en Afrique.

Enfin, je voudrais dire qu'il ne peut y avoir de développement sans paix et stabilité. Les attentes relatives au développement exigent une volonté politique, une intégration régionale et une coopération entre les pays africains afin d'assurer le développement de ce continent.

M. Lee See-Young (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation a examiné avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction le rapport du Secrétaire général contenu dans le document A/52/871. Nous souscrivons à l'analyse du Secrétaire général sur les causes fondamentales des conflits en Afrique tout comme à l'ensemble de ses recommandations sur la résolution des conflits et la promotion d'un développement durable en Afrique. Comme le fait observer le Secrétaire général, les problèmes auxquels l'Afrique est à présent confrontée constituent des défis immédiats que toute la communauté internationale se doit de relever d'urgence. La solution à ces problèmes nécessite la mobilisation de la volonté politique collective de tous les pays. Il faut espérer que le débat tenu aujourd'hui sur l'Afrique sera l'occasion de mettre au point un plan qui mettra mieux à même la communauté internationale d'aider l'Afrique à instaurer la paix et le développement.

Depuis les années 70, le Gouvernement de la République de Corée accorde une haute priorité à la promotion de relations de coopération avec les pays africains dans l'esprit de la coopération Sud-Sud et de la solidarité avec les peuples africains. Il n'a cessé d'augmenter son aide publique au développement destinée à l'Afrique. Il a participé à plusieurs opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique, notamment à l'Opération des Nations Unies en Somalie, à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. L'intérêt qu'il porte à la question de l'Afrique s'est encore accru

au cours de son mandat de deux ans en tant que membre du Conseil de sécurité.

Je voudrais faire des observations sur plusieurs aspects du rapport du Secrétaire général. La première concerne la prévention des conflits et l'action rapide face aux conflits. Nous convenons qu'il est urgent de renforcer toute mesure de prévention des conflits au moyen des dispositifs d'alerte rapide et d'action préventive. Nous saluons la création par le Secrétaire général d'un fonds spécial pour l'action préventive auquel nous continuerons de contribuer. Il faut espérer que les contributions au fonds augmenteront afin de permettre au Secrétaire général d'élargir les initiatives qu'il prend pour prévenir les conflits potentiels, en particulier en Afrique.

Ma délégation est également convaincue que l'action rapide face aux conflits est essentielle pour limiter leur intensité et atténuer les souffrances humaines. L'un des moyens les plus efficaces pour ce faire est d'édifier et de développer les capacités de maintien de la paix de l'Afrique elle-même. Ma délégation salue la récente initiative des Nations Unies tendant à établir des liens plus étroits avec les organisations régionales et sous-régionales, comme l'Organisation de l'unité africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Nous prenons note de la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité en date du 16 septembre 1998, qui prévoit les moyens d'améliorer la formation au maintien de la paix et l'échange d'informations en vue de développer les capacités africaines dans ce domaine. Cependant, la question cruciale reste celle de savoir comment fournir un soutien logistique aux troupes africaines dès la détection des premiers signes des conflits. Il est donc nécessaire d'étudier la possibilité d'établir des arrangements prévisionnels aux fins de ce soutien logistique.

Deuxièmement, il est urgent d'atténuer les souffrances humaines qu'entraînent les conflits prolongés, qui sévissent dans certaines parties de l'Afrique. Une attention particulière devrait être accordée à la nécessité de veiller à la protection de l'assistance humanitaire dans les situations de conflit. Malheureusement, la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire est de plus en plus menacée par de nombreux actes qui violent le droit humanitaire international et par la propagation d'une culture de l'impunité. À cet égard, ma délégation approuve fermement les recommandations figurant dans le rapport de suivi du Secrétaire général présenté au Conseil de sécurité le mois dernier sur cette question. L'Assemblée générale devrait, elle aussi, examiner ce rapport étant donné qu'il aborde certaines des questions

qui relèvent de son mandat. Nous espérons sincèrement que les recommandations du Secrétaire général seront suivies d'actions concrètes grâce à une collaboration étroite entre les différents organes et organismes compétents des Nations Unies.

En outre, il est essentiel de garantir la sécurité et la neutralité des camps de réfugiés. Il y a lieu de réfléchir sérieusement à la question de savoir comment séparer les combattants des véritables réfugiés et personnes déplacées. En adoptant les mesures qui se révèlent nécessaires, il faut veiller à ce qu'elles soient en rapport avec l'intensité du conflit. À cet égard, nous soutenons l'idée d'une «échelle d'options» proposé par Mme Sadako Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, à la réunion que le Conseil de sécurité a tenue le 24 avril dernier.

Troisièmement, la délégation de la République de Corée estime que la communauté internationale ne doit ménager aucun effort pour juguler la circulation d'armes en Afrique. Nous appuyons pleinement la résolution 1196 (1998) adoptée le mois dernier par le Conseil de sécurité en vue de renforcer l'efficacité de l'embargo sur les livraisons d'armes déjà en place. Il importe également de donner suite aux diverses recommandations figurant dans cette résolution. En outre, étant donné les transferts d'armes de part et d'autre des frontières, les embargos sur les livraisons d'armes imposés à des pays particuliers ne suffisent pas pour endiguer la livraison des armes. Nous proposons donc qu'il soit sérieusement envisagé de créer un régime régional ou sous-régional de contrôle de la circulation des armes en Afrique. Sur la base de l'expérience tirée de la situation dans la région des Grands Lacs de l'Afrique, nous proposons également que des moyens pratiques soient étudiés pour contrôler le mouvement des personnes armées, comme les miliciens et les mercenaires.

Enfin, pour terminer, j'aborderai un aspect tout aussi important : l'accent que le Secrétaire général place à juste titre sur la bonne gouvernance et le développement durable en tant que fondements de la paix et de la prospérité en Afrique. Selon notre propre expérience, une bonne gouvernance fondée sur le respect des principes démocratiques et des droits de l'homme est le meilleur garant de la paix, de la stabilité et de la prospérité à long terme.

Parallèlement, la communauté internationale devrait redoubler d'efforts pour résoudre la question pressante de l'allègement de la dette des pays africains et renforcer encore la coopération pour le développement avec la région, en tenant compte des cinq domaines prioritaires que le Secrétaire général a mis en évidence ce matin.

Le Gouvernement de la République de Corée dans sa politique de coopération pour le développement continuera de s'attacher à accroître le nombre de programmes de mise en valeur des ressources humaines et les subventions accordées dans le cadre de l'aide publique au développement. Reconnaissant qu'il est urgent de promouvoir l'essor du secteur privé en Afrique et la coopération interrégionale Asie-Afrique, il envisage d'accueillir vers la fin de cette année un forum Asie-Afrique du commerce et de l'investissement. Ce forum devrait contribuer à favoriser l'augmentation des échanges commerciaux et l'accroissement des courants d'investissement entre les deux continents.

Des conflits persistent dans de nombreuses parties du monde, y compris en Afrique. Pour faire face à la réalité actuelle et nous montrer à la hauteur de la responsabilité qui nous incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales, priorité doit être donnée à ceux qui sévissent sur le continent africain. La réalisation de la paix dans le monde passe par l'instauration de la paix et d'un développement durable en Afrique. Il faut donc espérer que l'examen de cette question, dont l'Assemblée générale débat pour la première fois, donnera une impulsion nouvelle à une action plus constructive et concertée de la part des pays d'Afrique comme de la communauté internationale. La République de Corée réaffirme qu'elle continuera à oeuvrer pour la paix et le développement en Afrique dans un esprit de solidarité avec les peuples africains.

M. Elaraby (Égypte) (interprétation de l'arabe): Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier le Secrétaire général et ses collaborateurs, de même que tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871). Ce rapport atteste de la volonté des Nations Unies de tirer les leçons du passé, et il témoigne d'une vision ambitieuse de la tâche que doit accomplir l'ONU en Afrique, de même que des problèmes politiques, économiques et humains qui se poseront ultérieurement, conformément aux nobles buts et principes des Nations Unies qui sont consacrés dans la Charte.

Le rapport fait apparaître une relation étroite entre les causes de conflits en Afrique, d'une part, et les crises économiques et sociales que connaît ce continent, de l'autre. L'Afrique continue de se ressentir du fardeau d'un endettement chronique, d'une baisse de l'aide publique au développement ainsi que des conditions dont cette aide s'assortit de plus en plus. L'Afrique se ressent également de l'approche

sélective des mouvements de capitaux mondiaux, qui le plus souvent ne repose sur aucun critère économique objectif. Cela s'accompagne d'une détérioration de la situation économique et sociale dans de nombreux pays africains en raison de la maladie et de la pauvreté ainsi que des troubles économiques et sociaux qui en résultent. Et pourtant nos aspirations pour le continent africain vont bien au-delà des efforts qui sont actuellement déployés au plan international pour aider les pays du continent, en particulier les pays les moins avancés.

Dans ce contexte, nous tenons à réaffirmer le rôle considérable que joue l'Assemblée générale pour ce qui est de sensibiliser les organisations internationales et les institutions économiques et financières aux problèmes de l'Afrique et d'obtenir de leur part les ressources qui sont nécessaires à la croissance économique de l'Afrique et d'accorder une attention plus grande à l'égard des problèmes de l'Afrique. L'Égypte s'efforce, dans le cadre de ses possibilités, de contribuer au processus de réforme économique en fournissant des compétences techniques dans divers domaines par le biais du fonds égyptien pour le développement technique de l'Afrique.

L'élan imprimé à la réforme économique dans les pays africains dans le but d'accroître l'interaction dans le marché commercial international devrait susciter l'intérêt à l'égard de la situation humaine et sociale de l'Afrique. Toujours dans ce domaine, nous nous associons aux vues qu'exprime le Secrétaire général dans son rapport sur l'importance de la dimension humaine et du problème des réfugiés sur le continent africain. Le rapport met en fait l'accent sur le problème des réfugiés rwandais dans la région des Grands Lacs et sur la nécessité pour la communauté internationale d'assurer de manière ferme et efficace la protection et la sûreté des réfugiés et de débarrasser les camps de réfugiés de toute présence militaire, cela se fera sans doute par la création éventuellement d'un mécanisme international aux fins d'aider les gouvernements des pays d'accueil à assurer la neutralité et la sécurité des camps de réfugiés.

Il est également nécessaire, dans le cadre de ces efforts, de traiter de tous les aspects du problème des réfugiés. Il faut avant tout fournir une assistance technique et une aide humanitaire aux pays de la région et améliorer les conditions sociales et environnementales. Les répercussions fâcheuses qu'entraînent les problèmes des réfugiés sur la paix et la sécurité du pays d'accueil devraient être endiguées. Les camps de réfugiés devraient être établis loin des frontières, et l'aide humanitaire devrait être coordonnée par les différents organes des Nations Unies, d'une part, et les

autres organisations d'assistance internationale, notamment le Comité international de la Croix-Rouge, d'autre part.

Nous nous félicitons des recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport du 22 septembre 1998 sur la protection de l'aide humanitaire fournie aux réfugiés dans les situations de conflit. Il faut espérer que le Conseil de sécurité prendra les mesures nécessaires pour donner effet à ces recommandations.

Il va sans dire que les efforts visant à améliorer la situation économique et sociale en Afrique nécessitent des efforts analogues aux plans régional et international si on veut obtenir les résultats souhaités en s'attaquant aux conflits africains qui continuent de freiner la croissance économique et les investissements étrangers en Afrique. En conséquence, l'Assemblée générale, de concert avec le Conseil de sécurité, doit traiter des problèmes qui se posent en Afrique et contribuer efficacement au règlement de ces conflits et proposer diverses solutions et recommandations relatives à ces problèmes.

J'en viens maintenant à des observations plus précises. Je commencerai par la Somalie. Le manque d'intérêt dont font l'objet les événements en Somalie est inacceptable. Les Nations Unies se doivent de prendre l'initiative d'évaluer la situation dans ce pays et d'aider à la réconciliation nationale et au rétablissement de la paix qui s'y font attendre depuis trop longtemps.

Pour sa part, l'Égypte appuie les efforts entrepris par toutes les parties intéressées, et elle poursuivra les efforts qu'elle fait pour rétablir la paix en Somalie en coordination avec la Ligue des États arabes, l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation de la Conférence islamique, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et toutes les autres parties intéressées. Nous tenons à réaffirmer que les mesures prises pour réaliser la réconciliation nationale en Somalie ne sont pas le monopole d'une partie. Les efforts internationaux et régionaux doivent être coordonnés afin qu'il soit possible de parvenir à un règlement global et juste. À cet égard, l'Égypte tient à souligner l'importance du rôle que jouent les Nations Unies dans le règlement de la situation, et nous invitons l'Organisation à réactiver son rôle dans ce pays et à y faire respecter sa présence.

L'OUA accorde une haute priorité à une autre question. Tous les dirigeants africains ont demandé la levée des sanctions imposées à la Libye dans les déclarations qu'ils ont prononcées devant l'Assemblée cette année. Le Conseil de sécurité doit définir sa position sur la crise de Lockerbie, surtout maintenant que la situation connaît une évolution

positive. Nous espérons tous que des progrès seront accomplis, de bonne foi dès que possible par toutes les parties intéressées, dans le cadre de ce que le Secrétaire général et ses collaborateurs font, avec les accords et les garanties nécessaires afin que les sanctions contre la Libye puissent être levées une fois pour toutes. Ainsi on mettrait fin à une phase de tension qui n'a que trop duré.

Malgré la contribution des Nations Unies au règlement de nombreuses crises en Afrique — comme cela a été le cas récemment en Sierra Leone — le continent africain continue d'être en proie à de nombreux conflits, récents ou de longue date, qui portent atteinte à sa paix et à sa sécurité. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général évoque la persistance de la violence dans la région des Grands Lacs et lance un appel aux dirigeants du Burundi et du Rwanda pour qu'ils redoublent d'efforts afin d'instaurer la paix et de réaliser l'unité nationale; il demande également que les mesures nécessaires soient prises en vue de permettre à la mission de vérification des Nations Unies, retirée de la République démocratique du Congo en raison de la détérioration de la situation locale, de retourner dans ce pays.

La lutte contre la prolifération des armes en Afrique revêt une importance cruciale, et ce problème devrait être traité en conséquence. Le Secrétaire général reconnaît dans son rapport que, dans l'intérêt même du développement de l'Afrique, il faut que les ressources consacrées à des fins militaires soient réduites au strict minimum. Cette situation pourrait être améliorée grâce à une plus grande transparence et à des mesures de confiance dans le domaine militaire et celui de la sécurité. Nous abondons dans son sens, car cette question a des incidences sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Afrique a démontré l'intérêt particulier qu'elle porte à cette question en avril 1996, à l'occasion de la conclusion du Traité de Pelindaba, dont l'objet est de faire du continent une zone exempte d'armes nucléaires, et de l'adoption de la Déclaration du Caire, qui comporte plusieurs principes qui soulignent l'attachement de l'Afrique à la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Un autre aspect de la militarisation touche à la sécurité du continent africain. Le trafic des armes, en particulier des petites armes, est un phénomène extrêmement grave, qui doit être combattu tant au plan national que régional et international. L'instabilité politique et militaire dont ont été victimes les pays de la région des Grands Lacs met clairement en évidence les conséquences de la circulation d'armes dans ces conflits sans fin.

À cet égard, l'Égypte appuie la proposition du Secrétaire général de s'attaquer à ce phénomène, notamment en rassemblant et en diffusant des informations à son sujet. Les lignes directrices, adoptées il y a deux ans par la Commission du désarmement, sur le trafic des petites armes et armes légères, ainsi que les recommandations devant être présentées par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères et de petit calibre, créé par le Secrétaire général, devraient constituer un cadre nous permettant de prendre des mesures efficaces pour endiguer ce phénomène grave.

L'Afrique traverse aujourd'hui une étape importante de son histoire marquée par le renforcement des valeurs de la démocratie et du respect des droits de l'homme. L'Afrique aspire, dans ce contexte, à la démocratie au plan international. Il faut espérer que la réforme de l'Organisation des Nations Unies, notamment la réforme et la restructuration du Conseil de sécurité, contribuera, en dernière analyse, à instaurer la justice, la démocratie et la transparence en donnant à l'Afrique la représentation qui lui revient au sein du Conseil de sécurité, conformément aux décisions prises à Harare par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine.

Pour terminer, je tiens à souligner l'importance d'une coordination soutenue, sérieuse et efficace entre l'ONU et l'OUA, ses organismes régionaux et le Mécanisme qu'elle a créé pour résoudre les problèmes du continent parallèlement à la voie déjà tracée. Je tiens ici à rendre hommage à l'OUA et aux progrès qu'elle a déjà réalisés ces dernières années. Cette organisation joue un rôle qui complète celui que joue l'ONU dans le règlement des conflits de manière à restaurer la paix et la sécurité et dans la recherche des moyens propres à favoriser la prospérité économique, sociale et environnementale en Afrique et ailleurs.

M. Babaa (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais, tout d'abord, remercier le Secrétaire général pour l'important rapport qu'il nous a présenté aujourd'hui. Je souhaiterais également réaffirmer les observations du représentant du Burkina Faso, qui a pris la parole au nom du Groupe des États africains, notamment celle relative à la nécessité de trouver des solutions africaines aux problèmes africains.

Il y a un an, le Conseil de sécurité tenait sa première réunion ministérielle pour examiner la nécessité d'engager une action internationale concertée en vue de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique. Dans le rapport qu'il avait présenté au Conseil à cette occasion, le Secrétaire général mentionnait que l'ampleur des défis auxquels l'Afrique est

confrontée dépassait le domaine de compétence du Conseil de sécurité. Le débat d'aujourd'hui revêt donc un intérêt particulier car il offre aux membres de l'Assemblée générale et à la communauté internationale dans son ensemble une nouvelle occasion de faire la lumière sur les problèmes de l'Afrique et de les examiner plus avant en vue de créer les conditions appropriées d'un développement durable du continent, de manière à ce que les populations africaines puissent jouir de la paix et tirer profit des perspectives économiques qui s'offrent à elles et qu'elles méritent amplement.

Dans son rapport A/52/871, le Secrétaire général fait mention des sources des conflits en Afrique et indique que les causes principales — conflits raciaux, luttes tribales, et instabilité politique dans certaines de ses régions, ainsi que sous-développement économique dans nombre d'autres — relèvent de la responsabilité de ceux qui ont violé l'intégrité territoriale des ces pays africains et ont divisé leurs peuples en traçant des frontières arbitraires. L'histoire de l'Afrique montre qu'aucun pays n'a décidé de ses propres frontières avec ses voisins mais que ce sont les puissances coloniales qui s'en sont chargé. C'est ainsi que des royaumes, des États et des groupes ont été démantelés et que des ethnies n'ayant aucun lien ont été regroupées arbitrairement et injustement. Ce faisant, lorsqu'il n'y avait personne pour s'y opposer, elles ont semé les germes des conflits sociaux, des tensions ethniques et des guerres civiles auxquels doivent faire face aujourd'hui de nombreux pays africains.

Parce qu'il a été victime des forces étrangères qui ont confisqué ses terres et ont tenu ses populations dans l'ignorance, le continent africain n'a pas mieux réussi sur le plan économique que sur le plan politique ou social. Les puissances coloniales ont pillé et drainé les ressources de l'Afrique portant ainsi un préjudice durable aux économies et aux structures africaines. Les modes d'échange qui prévalaient au cours de la période coloniale — basés sur l'extraction de minéraux et autres matières premières et de leur exportation hors de l'Afrique aux fins de transformation — ont été difficiles à remplacer. Ajoutons à cela qu'aucun investissement important n'a été consacré aux infrastructures pendant cette période — routes, chemins de fer, ports ou aéroports. Et les secteurs de l'éducation et de la santé ont été tout autant négligés.

Les accords commerciaux et financiers accordés à l'Afrique par de nombreuses institutions bilatérales et multilatérales sont assortis d'exigences qui sont autant d'entraves à la paix sociale, à la prospérité et au développement. Ces clauses créent les conditions propices aux inves-

tissements étrangers illimités, à la privatisation du secteur public et à la dévaluation des monnaies.

Beaucoup de gouvernements africains ont été obligés de vendre leurs secteurs économiques publics, y compris les mines, non pas à des secteurs privés africains, mais à des compagnies et à des monopoles étrangers qui n'ont cure de l'intérêt de l'Afrique et dont l'unique objectif est de faire des bénéfices immenses et de satisfaire leurs actionnaires dans des centres économiques situés dans d'autres pays. N'est-ce pas là une injustice commise contre l'Afrique, contre la souveraineté et la dignité de ses peuples? Ceux qui veulent aider l'Afrique ne devraient pas lui imposer leurs conditions, mais devraient l'aider à développer son potentiel afin d'éduquer ses enfants et à exploiter ses ressources. Il n'est plus acceptable que l'Afrique soit une source de matières premières et un marché de consommation pour les produits manufacturés.

Pour donner une impulsion à la paix et au développement durable en Afrique, il faut prendre des mesures exhaustives en traitant de la question de la dette extérieure dont souffrent la plupart des États africains. Il s'agit également de revoir les conditions injustes imposées aux gouvernements africains et dont est assortie l'assistance des institutions financières internationales et privées.

Faute de conclure des accords de coopération économique et commerciale qui assurent à l'Afrique des prix justes pour ses marchandises, d'apporter un appui spécial à ces pays pour qu'ils puissent faire face aux obstacles, surmonter les entraves à leurs exportations, et d'annuler la dette extérieure, les gouvernements africains ne seront pas en mesure de répondre aux besoins fondamentaux de leurs peuples. Ils se trouveront confrontés à des soulèvements sans fin qui menaceront la stabilité de l'Afrique et à des conflits qui mettront en péril leur sécurité.

L'Afrique a le droit de demander l'annulation de ses endettements. Les débiteurs devraient sérieusement envisager cette annulation si les conditions humaines et sociales les préoccupent véritablement et s'ils veulent devenir de vrais partenaires économiques et commerciaux de l'Afrique et pas seulement des néocolonialistes revenant sous de nouvelles apparences pour piller ses ressources. Toute relation, qu'elle soit d'ordre économique ou commerciale, peut être profitable si elle se fonde sur l'égalité. Il n'est pas juste de demander aux pays africains de rivaliser avec ceux qui pillent leurs ressources et dont la réussite est due à la manne de l'Afrique et dont le développement s'est effectué au détriment de celle-ci. Il est inacceptable de laisser l'Afrique se débattre avec ses conflits, la pauvreté et le

sous-développement tandis que la communauté internationale reste imperturbable, offrant à l'Afrique un brin de réconfort en se répandant en bonnes paroles sans pour autant lui offrir de solution au problème, de secours pour lutter contre la faim et d'espoir de salut.

L'Afrique a entendu trop de déclarations et de promesses creuses. Il est nécessaire de trouver une solution sérieuse aux nombreux problèmes qui assaillent nombre de pays africains, de prendre des mesures concrètes pour fournir une meilleure éducation à ses enfants et pour assurer de meilleurs niveaux au plan de la santé et au plan socioéconomique aux autres secteurs de la population en Afrique.

L'Afrique sait fort bien que la responsabilité de sa croissance et de son progrès incombe principalement à ses propres fils. Toutefois, il existe un élément extérieur qui a grandement contribué à la situation. Le colonialisme en Afrique, qui a duré pendant de longues années, est responsable du retard dont souffre le continent. Il incombe aux États qui ont colonisé les peuples africains et exploité leurs ressources de s'excuser après de ces peuples pour la manière indigne dont ils ont été traités et de les indemniser pleinement pour les dommages causés à l'Afrique.

La paix en Afrique fait partie intégrante de la paix et du développement internationaux. Sans la stabilité de l'Afrique, il ne peut y avoir de paix dans le monde, Sans le développement de l'Afrique, il ne peut y avoir de prospérité dans le monde. Les membres de la communauté internationale, en particulier les États développés, doivent contribuer aux efforts que font les Africains afin qu'il soit possible d'instaurer la paix et la stabilité dans le monde.

Si les pays développés ont véritablement l'intention et la volonté politique d'aider l'Afrique, ils doivent coopérer concrètement avec les efforts entrepris par le continent pour éliminer la faim, les maladies et le retard. Ils doivent s'abstenir de toute action qui serait de nature à entraver ces efforts. Les mesures économiques coercitives ont été imposées par certains pays sur un certain nombre d'États de l'Afrique, y compris le mien, auquel les États-Unis imposent unilatéralement des sanctions depuis une décennie. Ces sanctions ont conduit au gel des avoirs libyens dans les banques américaines et ont privé la Libye d'une importante technologie qu'exigent ses projets civils. En outre, les États-Unis ont promulgué une loi dont l'extraterritorialité va au-delà de la juridiction américaine afin de punir les compagnies et les individus d'autres nationalités.

En dépit des mesures économiques qui lui sont imposées, la Jamahiriya arabe libyenne participe unilatéralement

et à travers des initiatives bilatérales et multilatérales aux efforts qui sont faits pour instaurer la paix sur le continent et à ramener la stabilité en Afrique. Malgré les souffrances infligées à son peuple depuis plus de six ans en raison des sanctions que le Conseil de sécurité lui impose injustement, elle a généreusement fourni les ressources nécessaires au continent tout en veillant à mieux les investir. Les banques et les compagnies conjointes que nous avons établies en coopération avec nos frères africains, que ce soit dans les transports, les pêcheries, les mines ou l'agriculture, sont des exemples qui demandent à être élaborés mais aussi des faits qui parlent d'eux-mêmes et qui n'ont pas besoin d'être prouvés.

Dans son rapport, le Secrétaire général fait état des causes de conflit en Afrique. Il souligne qu'il est souhaitable de soutenir les initiatives prises aux niveaux sous-régional et régional en Afrique si l'on veut traiter de tous ses problèmes. Mon pays salue les remarques du Secrétaire général — étant donné que c'est là une attitude normale, qui est conforme aux dispositions de la Charte des Nations Unies — quant au fait qu'un rôle spécial a été confié aux organisations régionales afin qu'il soit possible de réaliser les buts de la Charte concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que la promotion du développement économique et social.

Nous attendons des Nations Unies qu'elles encouragent les initiatives de l'Organisation de l'unité africaine pour résoudre et contenir les conflits en Afrique, en particulier sa capacité dans le domaine du règlement des conflits, l'activation de ses mécanismes permettant de prévenir, de contenir et de résoudre ces conflits et la consolidation des efforts en vue de renforcer la coopération multilatérale et l'intégration économique parmi les États africains. Il faut espérer que l'ensemble de la communauté internationale prendra les mesures nécessaires pour assurer la mise en oeuvre concrète des activités du Nouvel ordre du jour de l'Afrique dans les années 90, notamment en éliminant les barrières douanières auxquelles se heurtent les exportations africaines, en améliorant les infrastructures liées au développement économique et social, au développement des ressources humaines et au renforcement du rôle de la femme dans le processus de développement. En outre, la priorité doit être accordée aux pays africains les moins avancés, aux pays enclavés et aux pays qui sont touchés par la sécheresse et par la désertification.

Au cours des deux années écoulées, le Conseil de sécurité a consacré deux réunions aux problèmes africains. À sa réunion de l'année dernière, il a contribué à résoudre ces problèmes. À cette occasion, la Jamahiriya arabe libyenne

avait déclaré que les problèmes de l'Afrique ne devraient pas être examinés par un seul organe, notamment pour ce qui concerne les problèmes de la paix et de la sécurité internationales. Elle a déclaré que cela devrait se faire au niveau le plus élevé des Nations Unies. Par conséquent, elle salue encore une fois la décision prise de débattre ici de cette question, et voulons espérer que cela se renouvellera conformément au principe que nous avons toujours confirmé, à savoir que nous devons activer le rôle de l'Assem-

blée générale de façon à ce qu'elle remplisse sa fonction conformément à la Charte. Cela signifie aussi qu'elle traite des questions de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que de la promotion du développement durable. Nous sommes heureux que ce débat ait lieu maintenant.

La séance est levée à 13 h 10.